



# Atlas des Paysages du Jura

## *Partie 2 : Analyse des dynamiques et enjeux*



**fabriques**<sup>®</sup>  
architectures  
paysages

Julien RIOU Karolina SAMBORSKA





<b>Méthodologie de définition des dynamiques</b>	<b>3</b>
<b>Champ thématique 1</b>	<b>6</b>
Des espaces forestiers emblématiques porteurs de savoir-faire, touchés par des mutations en cours	
<b>Champ thématique 2</b>	<b>8</b>
Une agriculture fondatrice des paysages jurassiens encore globalement préservée dont les pratiques tendent à s'intensifier sur certaines parties du territoire	
<b>Champ thématique 3</b>	<b>10</b>
Une ressource en eau qui a modelé les paysages du Jura et dont la baisse de quantité et de qualité se fait déjà ressentir	
<b>Champ thématique 4</b>	<b>12</b>
Des paysages bâtis en transition (urbaine, industrielle, énergétique) qui se déconnectent des typologies et des organisations historiquement ancrées dans le paysage et la géographie du Jura	
<b>Champ thématique 5</b>	<b>14</b>
Une concentration de la population touristique sur le territoire qui engendre des impacts	
<b>Bilan : cartographie des dynamiques</b>	<b>16</b>
<b>Dynamiques et enjeux ciblés par unité paysagère</b>	<b>18</b>
Plaine Doloise	18
Plaine Céréalière et Val de Loue	22
Bresse Comtoise	26
Vignoble Revermont	30
Petite Montagne	34
Premier Plateau	38
Second Plateau	42
Jura plissé des Grands Vaux	46
Jura plissé des Grands Monts	50

## Méthodologie de définition des dynamiques et des enjeux

L'analyse des dynamiques paysagères s'inscrit en continuité de la phase de diagnostic réalisée entre les mois de janvier et octobre 2021. Le diagnostic a permis de cibler des évolutions paysagères prégnantes et représentatives des enjeux territoriaux d'une époque, à la fois à l'échelle départementale et à l'échelle de l'unité paysagère.

Cette partie de l'Atlas porte spécifiquement sur cinq champs thématiques significatifs qui résument et synthétisent le travail de terrain, d'analyse des données et des différents témoignages issus des ateliers de concertation :

- *Des espaces forestiers emblématiques porteurs de savoir-faire, touchés par des mutations en cours*
- *Une agriculture fondatrice des paysages jurassiens encore globalement préservée dont les pratiques tendent à s'intensifier sur certaines parties du territoire*
- *Une ressource en eau qui a modelé les paysages du Jura et dont la baisse de quantité et de qualité se fait déjà ressentir*
- *Des paysages bâtis en transition (urbaine, industrielle, énergétique) qui se déconnectent des typologies et des*

*organisations historiquement ancrées dans le paysage et la géographie du Jura*

- *Une concentration de la population touristique sur le territoire qui engendre des impacts*

Si ces 5 champs thématiques ont été définis pour le cas du département du Jura, ils font écho à des enjeux plus globaux et nationaux qui dépassent les frontières départementales.

### **Un travail qui s'appuie sur de la retranscription de données significatives**

Afin de confirmer la réalité des dynamiques issues du diagnostic, ainsi que les différents témoignages recueillis, la seconde phase fait l'état des lieux des données chiffrées et d'iconographies témoignant d'une évolution des paysages du département.

Ce travail s'est basé sur :

- Des données chiffrées issues d'études territoriales par champ thématique



Moisey - © K. Samborska

- Des entretiens d'acteurs menés sur des dynamiques ciblées
- Une comparaison de l'évolution de l'occupation des sols entre 2001 et 2018 (via l'outil **Corine Land Cover**<sup>1</sup>)
- Des photocomparaisons significatives de l'évolution du paysage depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

### **Un approfondissement des champs exploratoires par la concertation**

Les cinq champs thématiques prédéfinis ont été présentés lors d'un atelier de concertation, qui s'est déroulé en mai 2022 à Dole, réunissant des élus locaux (avec une majorité d'élus issus du nord du département). Cet atelier avait pour objectif de les confronter aux avis des participants. Puis, un travail d'approfondissement et de localisation des dynamiques a été réalisé, sur les différents secteurs territoriaux, de la plaine à la montagne.

Les participants ont été interrogés sur deux grands sujets :  
*Que pensez-vous des dynamiques en cours sur le territoire ?*

*Comment imaginez-vous le territoire d'ici 30 ans ?*

Les conclusions tirées de cet atelier ont été les suivantes :

- Les dynamiques liées au changement climatique préoccupent beaucoup les participants, au niveau de tous les champs thématiques - les impacts du changement climatique constituent une dynamique transversale
- La composition mosaïque des paysages du territoire est revendiquée par les participants et dans tous les domaines comme une force d'adaptation des habitants et de leurs usages. On assiste cependant à une banalisation des paysages par une disparition de certaines activités et l'arrivée de nouveaux habitants : pratiques agricoles (développement de grandes parcelles de céréales et de prairies permanentes), urbanisation, vie locale, savoir-faire forestiers...

Cette seconde phase s'inscrit donc dans la temporalité actuelle des années 2020. Elle reflète à la fois les dynamiques positives qui tendent vers une qualité des paysages et les évolutions qui sont impactantes pour les paysages jurassiens.

<sup>1</sup>Corin Land Cover : La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des terres.



*Atelier de concertation sur la validation et la sectorisation des dynamiques - mai 2022 - © Caudex - Fabriques*

# Champ thématique 1

## Des espaces forestiers emblématiques porteurs de savoir-faire, touchés par des mutations en cours

### Gestion forestière monoculturelle et peu diversifiée qui contraste avec les paysages forestiers locaux

#### En quelques chiffres :

- Surfaces de coupes rases en 2016 : 2 400 ha (soit env. 1% des forêts chaque année).
- Forêt privée généralement monospécifique très morcelée notamment en Petite Montagne.
- Les parcelles monospécifiques créent de forts contrastes dans le paysage par leur géométrie marquée. Leur composition peu diversifiée ne permet pas une richesse écologique importante et les coupes rases ont un impact brutal sur le paysage et les milieux.

Sources : [géoportail](https://geoportail) et [https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation\\_de\\_la\\_foret\\_cle8bc5d9.pdf](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_de_la_foret_cle8bc5d9.pdf)



Parcelles monoculturelles très visibles et peu intégrées dans le paysage - Haute-Joux

### Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique

#### En quelques mots et chiffres :

- Les peuplements monospécifiques sont plus vulnérables aux attaques de ravageurs car ceux-ci se déploient plus aisément d'un sujet à l'autre.
- La plantation ancienne d'essences inadaptées aux milieux favorise la vulnérabilité des espèces au changement climatique et attaques de ravageurs.
- Changement climatique et épisodes de fortes sécheresses qui s'accumulent, en particulier : 2018, 2019, 2020 > Stress hydrique > Affaiblissement > Etat de crise sanitaire forestière : épidémie de scolytes, charalose, pyrale.
- Épidémie surtout visible sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> Plateau - Volume de bois scolyté de sept. 2018 à sept. 2021: près de 7 millions de m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sources : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>



Parcelles touchées par le scolyte dans la Petite Montagne

### Gestion vivrière de la forêt et de l'arbre hors forêt qui disparaît

#### En quelques mots :

- Dans les vallées du Doubs et de la Loue, l'exploitation du saule disparaît, des actions sont mises en place pour relancer l'activité paysanne.
- Des grands massifs forestiers évoluent d'une exploitation vivrière intensive vers des modèles plus adaptés aux milieux et au changement climatique.
- Dans le Haut-Jura, un propriétaire possède en moyenne 3 ha de forêt (la majorité des parcelles ont une surface inférieure à 1 ha).
- Près du tiers de la superficie forestière du département est considérée comme difficile à exploiter, ce qui favorise l'abandon de leur gestion.



Vulnérabilité de la place de l'arbre hors forêt - Vallée du Doubs

### Des modèles de gestion vertueux et emblématiques des forêts jurassiennes qui se maintiennent

#### En quelques mots :

- Les forêts publiques (communales et domaniales) : 125 000 ha soit la moitié de la surface forestière du Jura. Ces forêts gérées par l'**ONF**<sup>1</sup> voient leur modèle évoluer de plus en plus vers une gestion durable (futaie irrégulière, plantation de nouvelles espèces pour s'adapter au changement climatique).
- Document de gestion et de protection : Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de la région Bourgogne-Franche-Comté devrait voir le jour en 2023. Le Bois du Jura est une **AOC**<sup>2</sup> depuis 2019.



Forêt jardinée dans le Jura

<sup>1</sup> ONF : Office National des Forêts

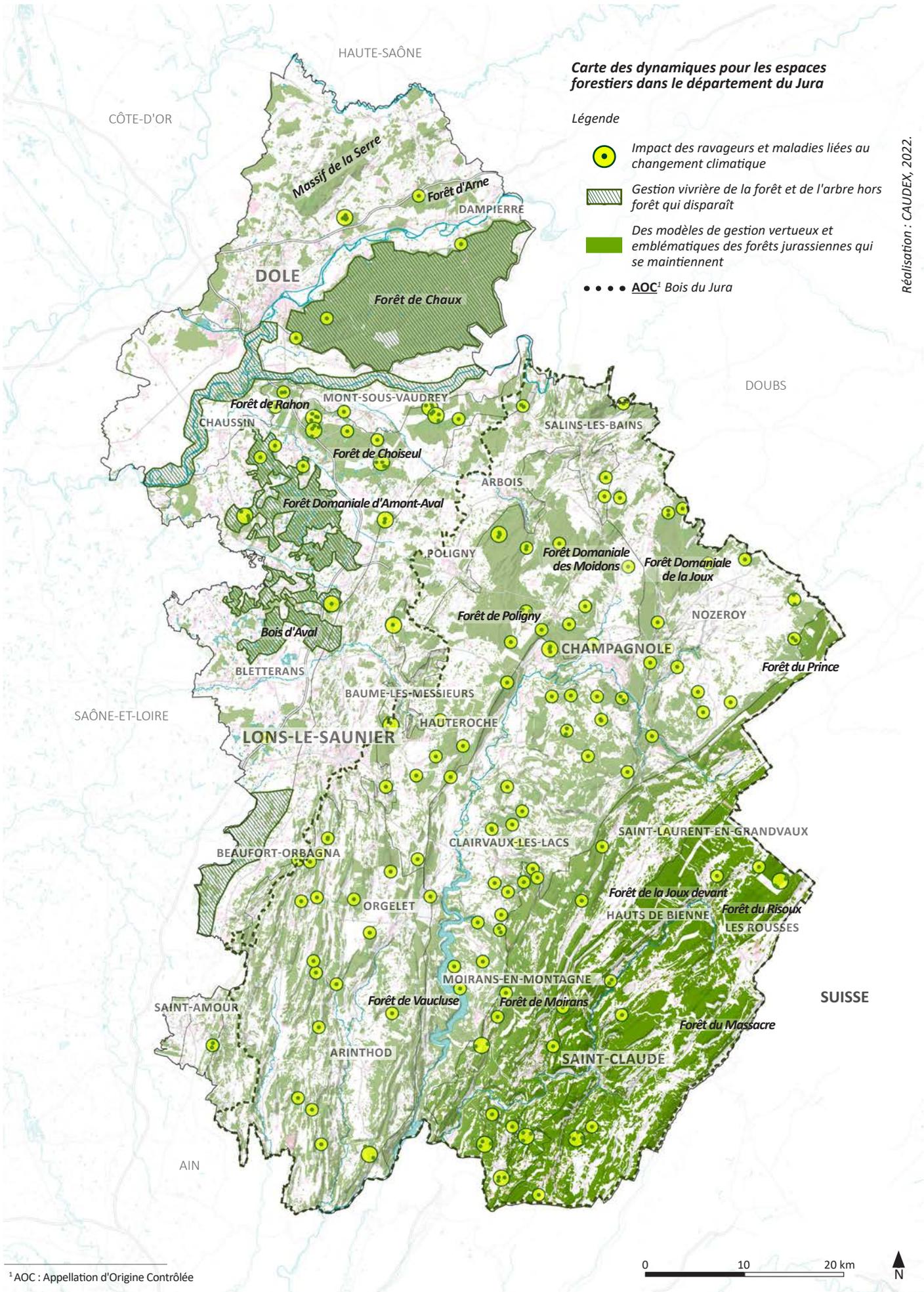
<sup>2</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

## Carte des dynamiques pour les espaces forestiers dans le département du Jura

### Légende

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Gestion vivrière de la forêt et de l'arbre hors forêt qui disparaît
-  Des modèles de gestion vertueux et emblématiques des forêts jurassiennes qui se maintiennent
-  AOC<sup>1</sup> Bois du Jura

Réalisation : CAUDEUX, 2022.



<sup>1</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

0 10 20 km



## Champ thématique 2

Une agriculture fondatrice des paysages jurassiens encore globalement préservée dont les pratiques tendent à s'intensifier sur certaines parties du territoire

### Réduction des surfaces agricoles face à une dynamique d'enfrichement qui se poursuit

#### En quelques chiffres :

- Environ 880 ha de surface agricole gagnée par la forêt entre 1990 et 2018.

Sources : Corine land Cover



Valfin-lès-Saint-Claude (1950-1965)



Valfin-lès-Saint-Claude (2018)

### Pression foncière des activités agricoles sur des paysages emblématiques du département

#### En quelques mots :

- Les paysages de pré-bois (Haut Jura) et de **murgers** (Plateaux) sont impactés par la mécanisation des parcelles dans divers objectifs (augmentation de la surface pâturée pour l'**AOP**<sup>1</sup>, transformation en prairies permanentes...).
- Ainsi, la **SAU**<sup>2</sup> dédiée aux prairies augmente toujours : 71% de la SAU totale en 2020 contre 68% en 2010.
- A l'inverse, on observe un phénomène d'**enfrichement** sur les parcelles trop éloignées et non mécanisables, notamment les estives du Haut Jura et les espaces pastoraux de moindre valeur sur les **plateaux** et la Petite Montagne.
- Il est à noter que la charte AOP impose actuellement 1.3 ha par vache laitière et 4600 litres maximum de production par hectare afin d'éviter ces dynamiques.

Sources : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>  
[https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/no47\\_ra\\_39.pdf](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/no47_ra_39.pdf)



Les paysages de pré-bois dans le Haut-Jura

### Réduction et dédensification des haies (**bocage**) et des **murgers** dans le paysage agricole

#### En quelques chiffres :

- Disparition de 4,4 millions d'hectares de haies et arbres épars entre 1970 et 1999 en France.
- Politiques de préservation au niveau national et européen (Label Haie, réforme de la **PAC**<sup>3</sup>).
- Phénomène récent d'inversion des tendances dans le Jura. Il est désormais replanté plusieurs kilomètres de haies chaque année. En 2022 et 2023 plus de 15 km de haies en projet de plantations et 2 projets d'agroforesterie sur une zone de culture (400 arbres) et 200 arbres en zone de pré.
- Par ailleurs les engagements **BCAE**<sup>4</sup> liés à la **PAC** concourent désormais au maintien durable des haies.
- Dynamique générale d'**enfrichement** des **murgers** qui sont moins entretenus et alimentés en pierres, ils sont supprimés ou se transforment en haies vives ce qui modifie fortement le paysage caractérisé par ce motif patrimonial.

Sources : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-35258-rnhc.pdf> et Chambre d'agriculture du Jura



Premier Plateau - Fay-en-Motagne (1950-1965)



Premier Plateau - Fay-en-Motagne (2018)

### Agrandissement des exploitations agricoles et baisse de leur nombre

#### En quelques chiffres :

- Le nombre d'exploitations baisse. Entre 2010 et 2020 : -3.4% par an (moyenne nationale à -3%) avec une valeur à -15% pour le domaine viticole.
- Les exploitations s'agrandissent : moyenne passant de 60 ha en 2010 à 86 ha en 2020 (moy. nationale de 69 ha - moy. régionale de 103 ha).
- Une part importante d'exploitants viticoles arrêtent la mise en bouteille pour se concentrer sur la viticulture en rejoignant des coopératives agricoles.
- Part élevée d'exploitations en agriculture biologique : 15,9% (1er rang régional)
- Part vendant en circuit court qui augmente : 27.4% en 2020 contre 20.1 en 2010.

Sources : [https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/no47\\_ra\\_39.pdf](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/no47_ra_39.pdf)



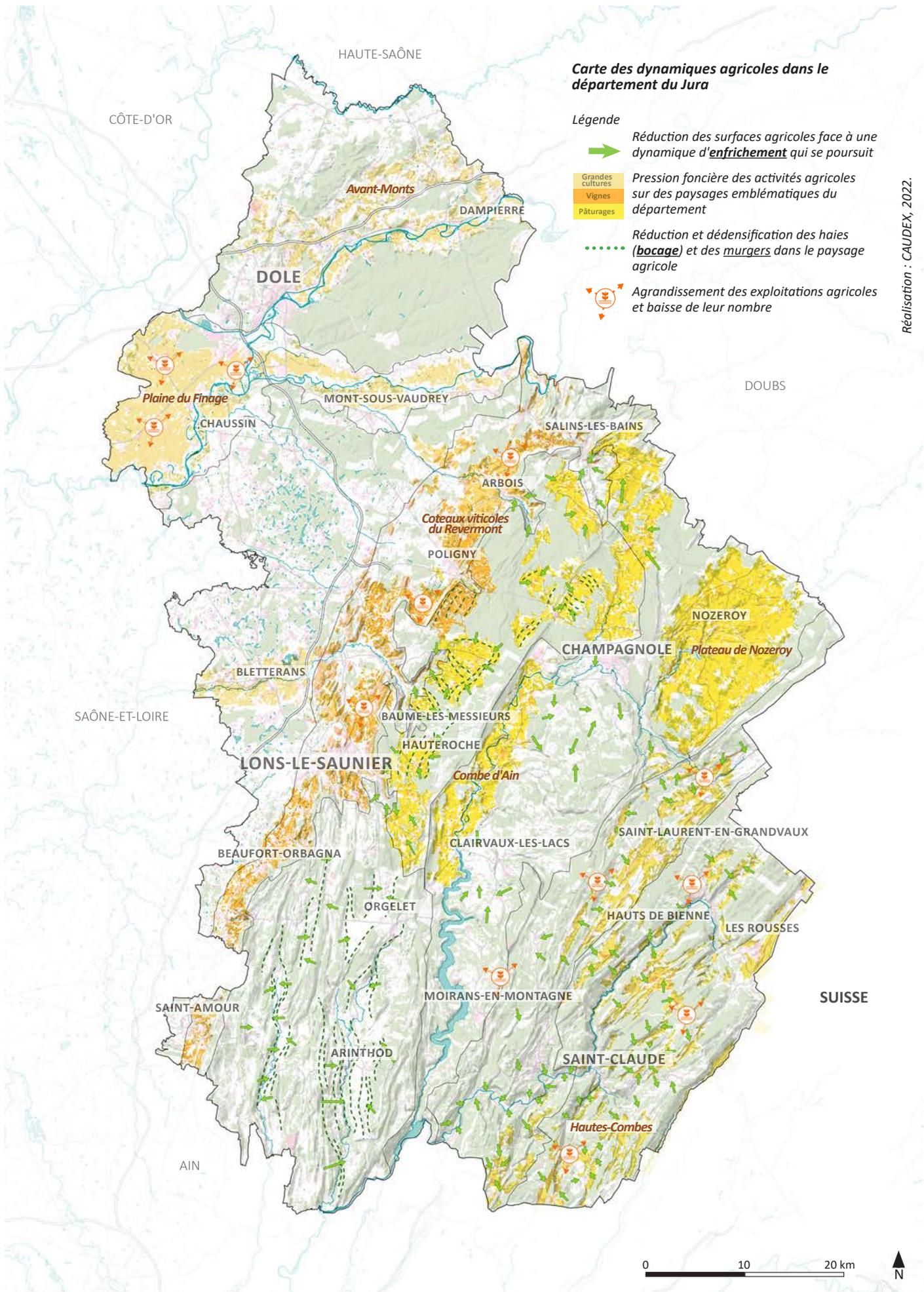
Exploitation agricole dans la plaine Doloise

<sup>1</sup>AOP : Appellation d'Origine Protégée <sup>2</sup>SAU : Surface Agricole Utile <sup>3</sup>PAC : Politique Agricole Commune <sup>4</sup>BCAE Bonnes Conditions Agro Environnementales

## Carte des dynamiques agricoles dans le département du Jura

### Légende

-  Réduction des surfaces agricoles face à une dynamique d'**enfrichement** qui se poursuit
-  Grandes cultures
-  Vignes
-  Pâturages
-  Réduction et dédensification des haies (**bocage**) et des **murgers** dans le paysage agricole
-  Agrandissement des exploitations agricoles et baisse de leur nombre



Réalisation : CAUDEY, 2022.



## Champ thématique 3

### Une ressource en eau qui a modelé les paysages du Jura et dont la baisse de quantité et de qualité se fait déjà ressentir

#### Valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau

##### En quelques chiffres :

- 80 000 ha de surfaces liées à l'eau répertoriées (**ZN2000**<sup>1</sup>, **ZNIEFF**<sup>2</sup>, **RAMSAR**<sup>3</sup>) : le site **RAMSAR** des **Tourbières** et lacs de la Montagne jurassienne, 197 **ZNIEFF**<sup>1</sup> (ex: La Vallée du Doubs en amont de Dole, les Gorges de la Valouse, la Vallée du Hérisson...), 11 **ZN2000** (ex: le Revermont et les gorges de l'Ain, la Bresse Jurassienne, sources du Doubs...).
- Prise en compte de la nécessité de protéger des ensembles écologiques liés à l'eau : réalisation d'un schéma de cohérence écologique territoriale, projets de préservation et restauration écologique.

Sources : SDAGE, Géoportail, INPN



Les Cascades du Hérisson, site très fréquenté

#### Des milieux naturels sensibles essentiels pour la ressource en eau, dégradés mais dans une dynamique de restauration

##### En quelques chiffres :

- 67% des zones humides ont disparu depuis le début du **XX<sup>ème</sup>** siècle afin d'étendre les zones cultivables et exploiter la tourbe pour le chauffage.
- Des plans d'action, des contrats Natura 2000 et des programmes Life permettent la restauration écologique des tourbières du Jura. (55 tourbières ont à Life Tourbières 2014-2020). Un nouveau programme Life intitulé Restituo prend la suite pour la période 2022-2029.

Sources : jura.gouv.fr et life-tourbieres-jura.fr



Tourbière secteur des Grands Vaux

#### Des risques inondation accentués et provoqués par un changement des milieux

##### En quelques mots :

- Changement climatique : des pluies plus éparpillées et plus violentes.
- Dans le Jura, 80 communes sur 494 ont été concernées par un arrêté de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » depuis 2009 et le Nord du département est confronté à des fortes problématiques de ruissellement.
- L'imperméabilisation, le drainage des terres et l'assèchement des zones humides, la déstructuration des sols agricoles, la chenalisation des cours d'eau, le busage des écoulements en général > accentuation de la vitesse d'écoulement des eaux.
- Travaux de restauration confluence Doubs - Loue terminés en 2019 pour la prévention des inondations et la restauration des milieux naturels (**GEMAPI**<sup>5</sup>).

Sources : jura.gouv.fr



Le Suran en crue

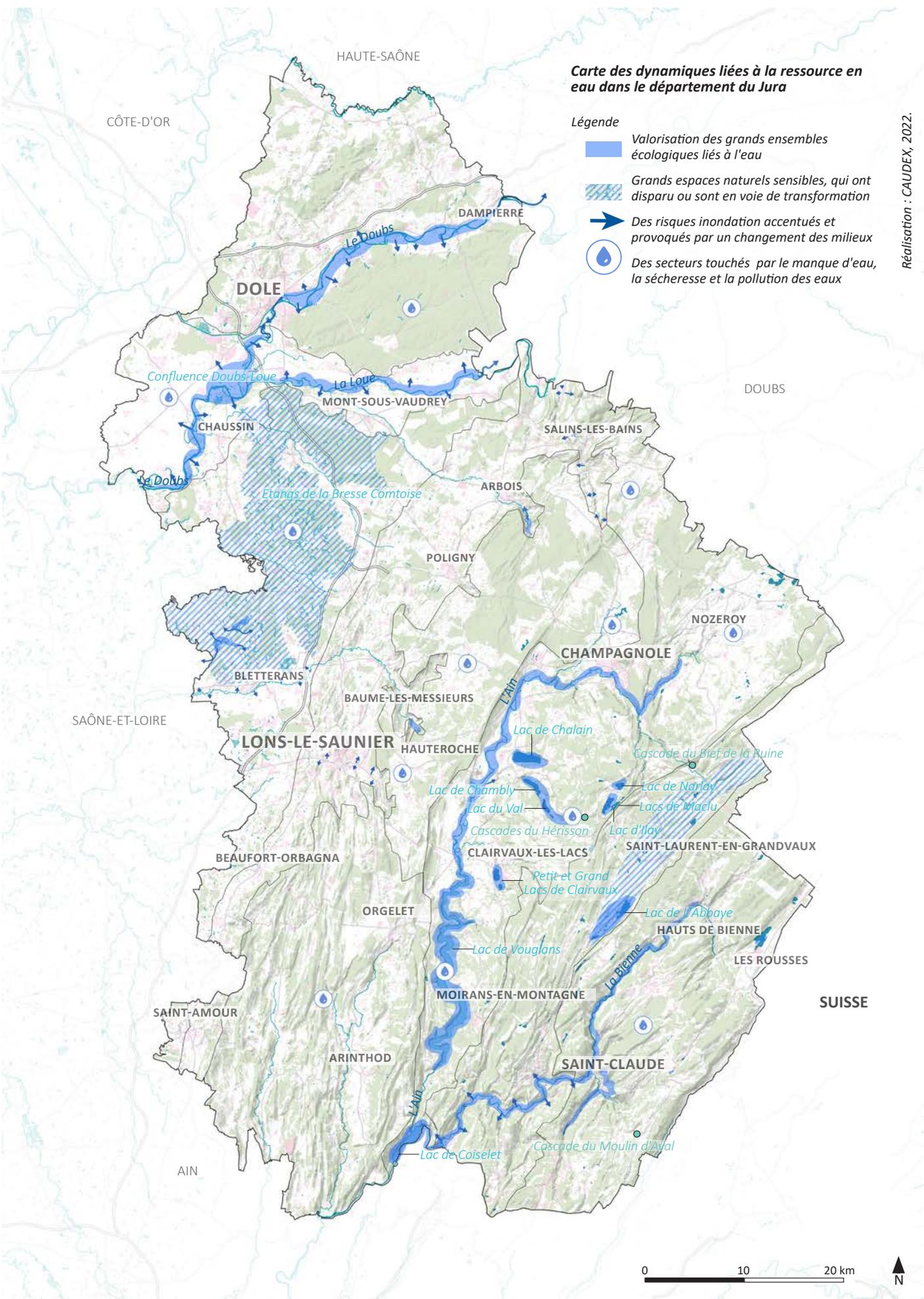
#### Des secteurs touchés par le manque d'eau, la sécheresse et la pollution des eaux

##### En quelques mots :

- Modification des milieux pour les besoins humains : drainage, modification du système naturel des **tourbières** pour leur exploitation, des transformations qui accélèrent les phénomènes de sécheresse et de manque d'eau.
- Tendance à l'aggravation de la sévérité des étiages observée notamment dans le Jura par l'**OFB**<sup>6</sup> et liée à des épisodes de sécheresse plus fréquents : en 2022, le mois d'Août affiche un déficit moyen de 45% en termes de précipitations.
- La sécheresse induit de nouveaux risques de feux de forêts : en 2022 plus de 500 ha ont brûlé en Petite Montagne (source : **ONF**<sup>7</sup>).
- Dans tous les scénarios envisagés, en 2050, les projections indiquent une réduction de la durée d'enneigement de plusieurs semaines et de l'épaisseur moyenne hivernale de 10 à 40 % en moyenne montagne, ce qui menace fortement les activités saisonnières hivernales.
- Plusieurs grands secteurs du Jura sont concernés par des problématiques de pollution et d'eutrophisation :
  - Pollution par des nutriments agricoles des eaux souterraines (Premier Plateau, ouest de la Bresse Comtoise et de la plaine céréalière)
  - Pollution par les pesticides des cours d'eau et des eaux souterraines (Pratiquement sur tout le territoire)
  - Pollution par des substances toxiques de cours d'eau (le Doubs, la Vallière, la Bienne...)
  - De nombreux cours d'eau et lacs sont concernés par des phénomènes d'eutrophisation
- Connus pour ses paysages verdoyants, ses rivières et ses cascades, la promotion du tourisme risque d'être impactée par le manque d'eau et la baisse de sa qualité.

Sources : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/> et <https://www.jura.gouv.fr> et <https://eaumc.lizmap.com/>

<sup>1</sup>ZN2000 : Zone Natura 2000 <sup>2</sup>ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique <sup>3</sup>RAMSAR : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau <sup>4</sup>Programme Life : Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat <sup>5</sup>GEMAPI : Taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations <sup>6</sup>OFB : Office Français de la Biodiversité <sup>7</sup>ONF : Office National de la Forêt



Réalisation : CAUDEX, 2022.

## Champ thématique 4

### Des paysages bâtis en transition (urbaine, industrielle, énergétique) qui se déconnectent des typologies et des organisations historiquement ancrées dans le paysage et la géographie du Jura

#### Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités

##### En quelques chiffres :

- La surface urbanisée occupée par des lotissements a augmenté de 26% entre 1990 et 2018 dans le Jura.
- La surface urbanisée occupée par des Zones d'Activités et Commerciale réunies a augmenté de 32% entre 1990 et 2018 dans le Jura.
- En 2016, environ 3000 personnes travaillant en Suisse habitent la bande transfrontalière jurassienne (territoire des Hauts-de-Bienne, Les Rousses et Est du plateau de Nozeroy), une pression foncière importante sur les communes et une augmentation de l'urbanisation.



Poligny (1950-1965)



Poligny (2018)



Champagnole (1950-1965)



Champagnole (2018)

Sources : Corine Land Cover, INSEE et <https://www.zimmoa.fr/>

#### Maintien des silhouettes villageoises typiques

##### En quelques images : Des structures urbaines lisibles grâce à un développement raisonné en continuité avec le tissu ancien



Onoz (1950-1965)



Onoz (2005)



Onoz (2018)

#### Friches artisanales et industrielles en attente de réhabilitation

##### En quelques images : Un potentiel de rénovation urbaine et de nouveaux usages



Ancien bâtiment industriel à Chanpagnole



Friche industrielle à Saint-Claude



Friche industrielle à Rochefort-sur-Nenon

#### Vacance importante dans le bâti ancien et perte de vitalité des centres-bourgs

##### En quelques chiffres:

- Entre 2008 et 2018, le nombre de logements vacants a évolué de 7,7% à 9,9% du parc immobilier dans le département.
- Vacance des logements anciens (datant d'avant 1975) supérieure à 80% due en grande partie à leur inconfort (63% de vacance dans les logements collectifs anciens).

Sources : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr> et Insee



Centre ville d'Orgelet

#### Le développement des énergies renouvelables dans les paysages

##### En quelques chiffres:

- Augmentation de 57 % de la production des différentes énergies renouvelables entre 2017 et 2019 dans le département.
- Deux parcs solaires en fonctionnement et de nombreux en cours de procédure, avec un impact certain sur les espaces naturels et agricoles et le paysage.
- La production électrique du département s'appuie encore majoritairement sur l'hydraulique qui représente 87% des énergies, de grandes infrastructures qui ont marqué en leur temps le paysage (barrages, création de lacs...).

Sources : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>



Parc éolien de Chamole - Premier Plateau

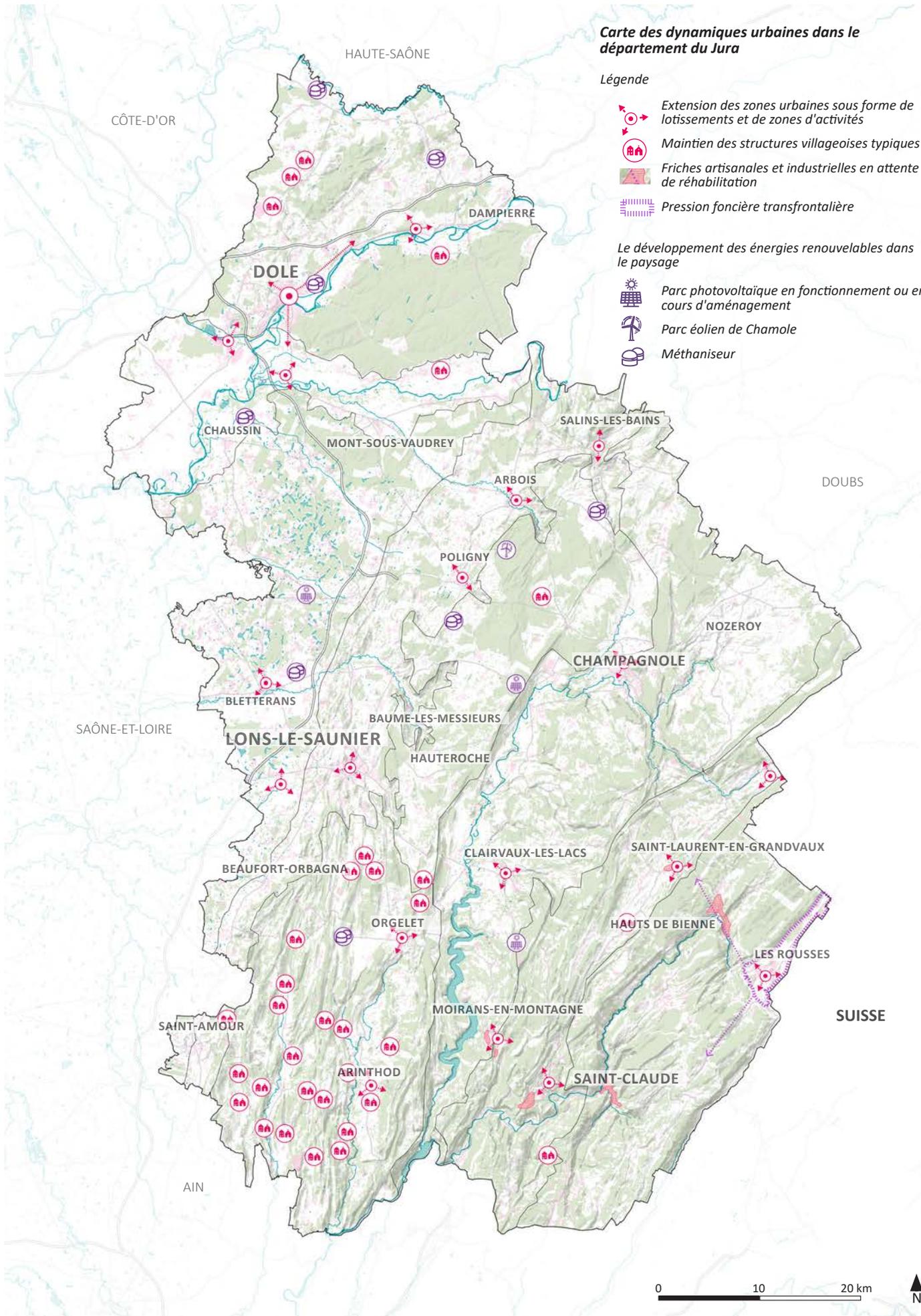
## Carte des dynamiques urbaines dans le département du Jura

### Légende

-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Maintien des structures villageoises typiques
-  Friches artisanales et industrielles en attente de réhabilitation
-  Pression foncière transfrontalière

### Le développement des énergies renouvelables dans le paysage

-  Parc photovoltaïque en fonctionnement ou en cours d'aménagement
-  Parc éolien de Chamole
-  Méthaniseur



Réalisation : CAUDEX, 2022.

## Champ thématique 5

### Une concentration de la population touristique sur le territoire qui engendre des impacts

#### Créations ou projets de développement d'infrastructures de transport (parking, routes...)

**En quelques images :** la notoriété des cascades du Hérisson a nécessité un aménagement routier en entrée du site qui a évolué au fil des années. Le parking a été agrandi depuis le début des années 2000



#### Développement de structures d'accueil touristiques qui transforment les paysages jurassiens

**En quelques images :** l'offre d'hébergement des campings évolue au fil des décennies, s'orientant de plus en plus vers l'habitat léger de loisirs, ce qui a tendance à artificialiser les abords de certains lacs - Ici, pour le lac de Chalain, une démarche est en cours pour la restauration écologique du lac avec une réflexion sur les thématiques agriculture, assainissement et tourisme.



#### Des activités et circuits touristiques alternatifs et respectueux des paysages qui se développent

##### En quelques chiffres :

- Le Jura déploie plusieurs démarches dans l'accompagnement de l'évolution touristique (Fonds Tourisme Durable, Clef verte, Station verte...) dans le but de se positionner comme une destination d'excellence dans le tourisme durable :
  - 5069 km de sentiers inscrits au **PDIPR**<sup>1</sup> ; 566 km de **GR**<sup>2</sup>
  - 2100 km de rivières classées pour la pêche
  - 220 sites d'activités en pleine nature
  - 150 km de véloroutes et voies-vertes
- Certains secteurs ne sont pas encore équipés en structures d'accueil pour les touristes alors que la demande augmente > transition vers un développement de structures touristiques.

Sources : [www.cdt-jura.fr](http://www.cdt-jura.fr) 2022



#### Impact grandissant du changement climatique sur les stations de ski alpin

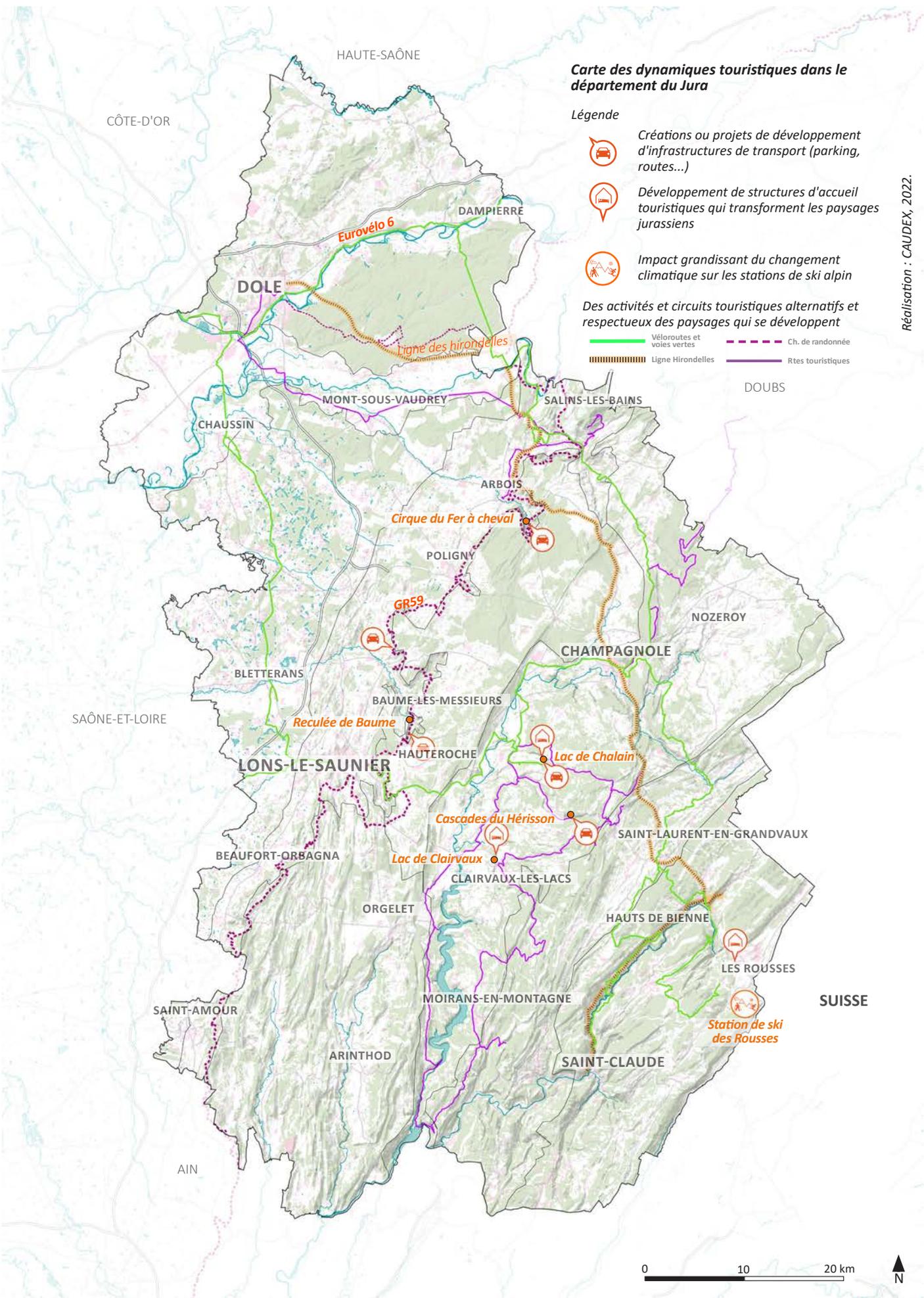
##### En quelques mots :

- Les stations du Haut-Jura s'investissent dans des projets de transition (plan "Avenir Montagnes", label "Flocon Vert") pour maintenir leur attractivité en s'engageant notamment pour la résilience de territoire, la diversification des activités.
- Création d'un plan d'action à travers l'Atelier des Territoires "Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique"(2017).
- La diversification du modèle touristique vers du multi-saisons est difficile pour les stations qui investissent dans des équipements et remontées mécaniques adaptés à la seule période hivernale.

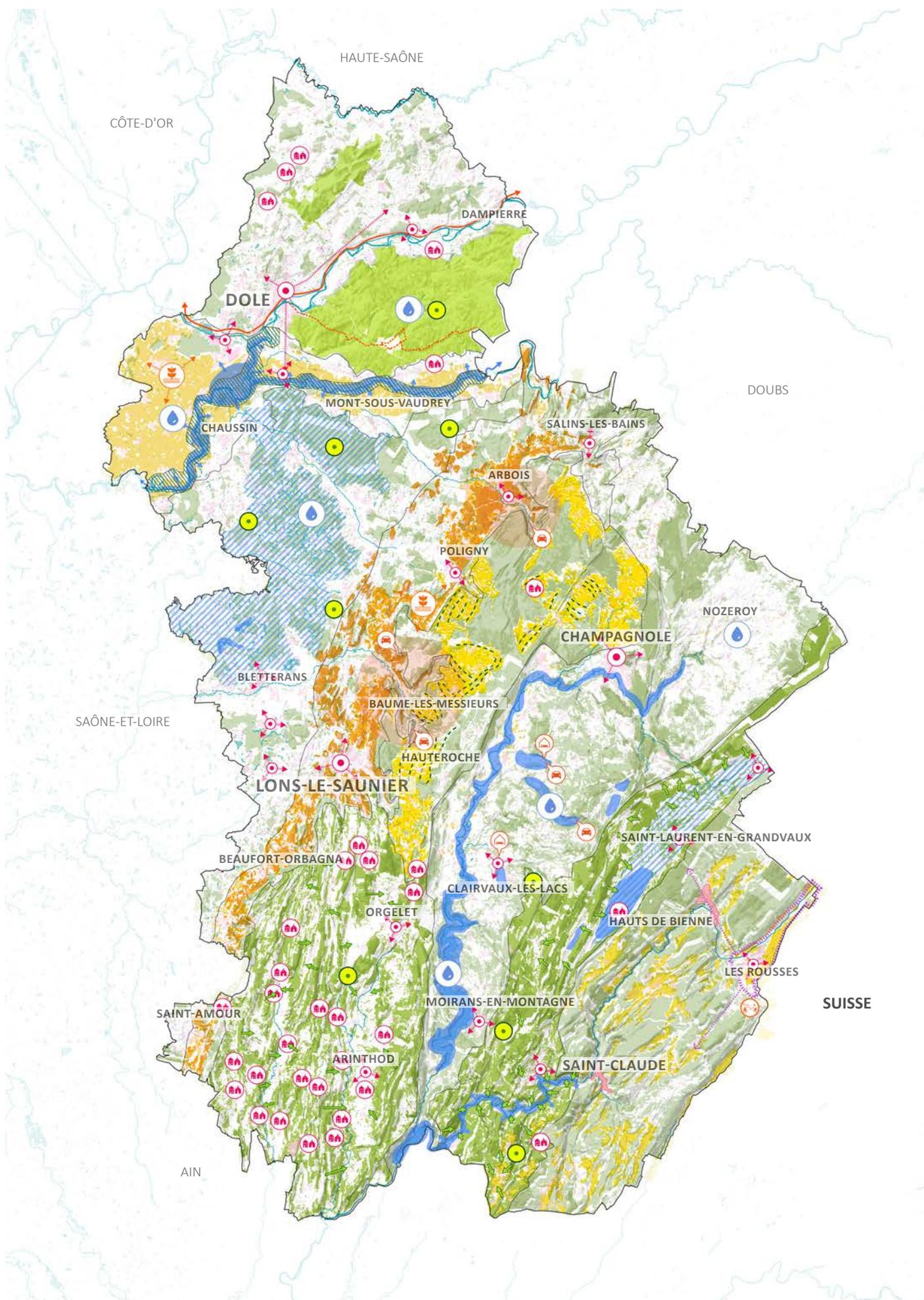
Sources : <https://www.cc-stationdesrousses.fr/> et <http://www.parc-haut-jura.fr/>



<sup>1</sup> Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée <sup>2</sup>GR : Itinéraire de Grande Randonnée



Réalisation : CAUDEX, 2022.



## Des espaces naturels et forestiers emblématiques, porteurs de savoir-faire touchés par des mutations en cours

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Gestion vivrière de la forêt et de l'arbre hors forêt qui disparaît
-  Des massifs forestiers contenant des enjeux paysagers (sécheresse, modification des essences et de la gestion forestière)

## Une agriculture fondatrice des paysages jurassiens encore globalement préservée dont les pratiques tendent à s'intensifier sur certaines parties du territoire

-  Réduction des surfaces agricoles face à une dynamique d'**enfrichement** qui se poursuit
-  Grandes cultures
-  Vignes
-  Pâturages
-  Réduction et dédensification des haies (**bocage**) et des **murgers** dans le paysage agricole
-  Agrandissement des exploitations agricoles et baisse de leur nombre

## Une ressource en eau qui a modelé les paysages du Jura et dont la baisse de quantité et de qualité se fait déjà ressentir

-  Protection et valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau
-  Grands espaces naturels sensibles, qui ont disparu ou sont en voie de transformation
-  Des risques inondation accentués et provoqués par un changement des milieux
-  Des secteurs touchés par le manque d'eau et la sécheresse

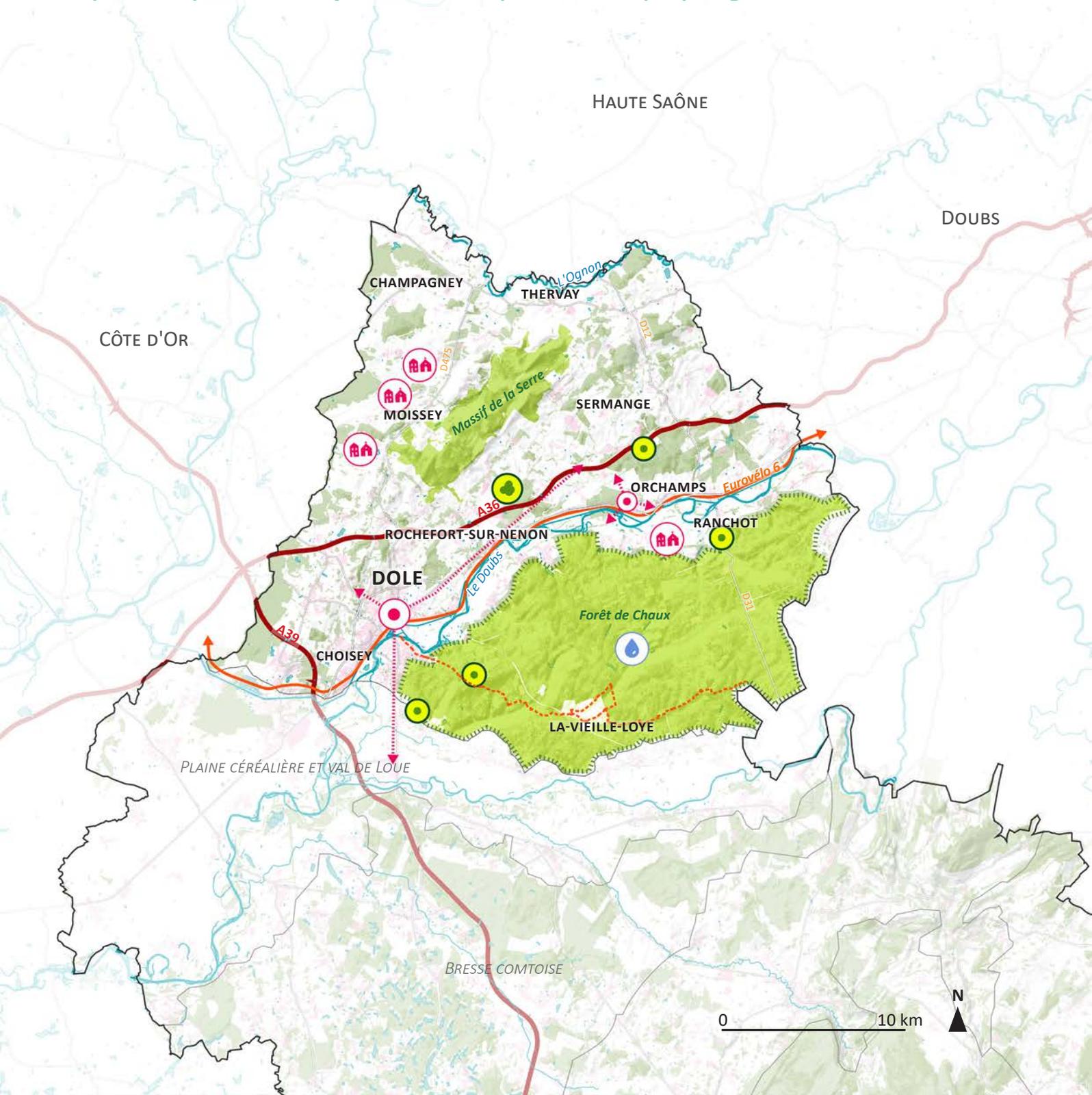
## Des paysages bâtis en transition (énergétique, urbaine, industrielle) qui se déconnectent des typologies et des organisations historiquement ancrées dans le paysage et la géographie du Jura

-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Maintien des structures villageoises typiques
-  Friches artisanales et industrielles en attente de réhabilitation
-  Pression foncière transfrontalière aux Rousses

## Une concentration de la population touristique sur le territoire qui engendre des impacts

-  Sites classés des **reculées**
-  Création ou projets de développement d'infrastructures de transport (parking, routes...)
-  Développement de structures d'accueil touristiques qui transforment les paysages jurassiens
-  Des activités et circuits touristiques alternatifs et respectueux des paysages qui se développent
-  Impact grandissant du changement climatique sur les stations de ski alpin

# Dynamiques et enjeux ciblés par unité paysagère



## DYNAMIQUES CIBLÉES DE LA PLAINE DOLOISE :

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Deslisières forestières très franches avec l'espace agricole et urbain
-  Des massifs forestiers accueillant de forts enjeux paysagers présents et à venir (sécheresse, modification des essences et de la gestion forestière)
-  Des secteurs impactés par le manque d'eau et la sécheresse
-  Maintien des structures villageoises typiques
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Des circuits touristiques alternatifs et respectueux des paysages qui se développent

# ENJEUX POUR LA PLAINE DOLOISE

## Gérer l'étalement urbain de Dole le long des routes départementales pour limiter la perte de lisibilité des silhouettes villageoises.

Depuis ces 20 dernières années, les villages situés aux bords de la **RD673**, entre Dole et Besançon, subissent une pression urbaine plus importante, par leur proximité avec les deux pôles urbains. Des lotissements résidentiels se développent autour des centres-bourgs anciens. Dampierre, village de 129 logements en 1999, en comptait 23 de plus en 2019. Orchamps, 574 logements en 2019, a accueilli 132 logements supplémentaires en 20 ans (source : **INSEE**<sup>1</sup>). En parallèle, plusieurs zones d'activités ont été implantées ou étendues, soit au niveau des entrées de ville de Dole, soit au niveau des villages périphériques. Ces extensions sont peu intégrées dans le paysage de la vallée du Doubs. Elles se sont déconnectées des organisations urbaines ancrées dans la géographie de la vallée et banalisent les entrées de villes et villages.

### Orientations :

- Valoriser la qualité paysagère des silhouettes villageoises.
- Gérer l'étalement urbain le long des axes routiers pour éviter un tissu urbain continu entre les villages de la vallée et préserver l'identité des villages/bourgs.
- Requalifier, intégrer paysagèrement et architecturalement les zones d'activités à leur contexte.
- Reconnecter les centralités anciennes et les extensions contemporaines (géographiquement et socialement).

## Accompagner l'évolution des peuplements des grands massifs forestiers (forêt de Chaux, massif de la Serre), face aux changements climatiques et des modes de culture.

La forêt de Chaux révèle plusieurs dynamiques qui influent sur ses paysages :

- La gestion forestière, héritée d'une exploitation importante du massif, est aujourd'hui perçue comme intensive de la part des habitants. Le traitement et la gestion des lisières forestières sont issus de ces formes d'exploitations et restent aujourd'hui encore très marquées dans le paysage où la limite entre la forêt et l'agriculture ou l'urbain est très nette. Cette gestion en futaie régulière posera également des questions d'impacts paysagers lorsque l'ensemble des peuplements atteindront l'âge d'être coupés et exploités. Les coupes rases, en général mal comprises des usagers du massif, risquent d'être plus nombreuses et d'amputer une partie du paysage forestier.

- Les arbres de la forêt de Chaux ne sont pas épargnés par les effets du réchauffement climatique. Les hêtraies (qui ont été favorisées par la modification de pratiques sylvicoles, à savoir le passage d'un traitement de **taillis** sous futaie en futaie régulière) souffrent de la sécheresse et dépérissent. L'**ONF** travaille actuellement sur des campagnes de remplacement des hêtres ci par des essences locales (chênes sessiles et pédonculés). Le massif est inscrit en **Zone Natura 2000**, ce qui limite le choix des espèces à planter. Le Massif de la Serre est lui aussi touché par les mêmes dynamiques, l'**ONF**<sup>2</sup> travaille sur des méthodes de remplacement progressif du hêtre par le chêne en régénération naturelle des peuplements.

### Orientations :

- Traiter les lisières forestières qualitativement pour diminuer l'impact paysager de la gestion intensive de la forêt et rendre leur gestion productive (matériaux, alimentation, énergie...).
- Anticiper les campagnes de coupes forestières pour les étaler dans le temps et limiter les impacts sur le paysage forestier du massif de la Serre par les Plans de gestion des forêts publiques.

## Veiller à l'intégration paysagère des futurs équipements touristiques et développer un tourisme tourné vers le paysage pour limiter les impacts du celui-ci et le rendre plus vertueux.

Cette unité présente des faciès paysagers prononcés correspondant à des sous-unités paysagères affirmées, le tourisme n'est pas aussi diffus que dans le reste du département mais s'organise de manière ponctuelle autour de grands sites ou équipements. Ces sites se concentrent autour de la vallée du Doubs sur la partie Nord du département, bien que la vallée de l'Ognon regroupe plusieurs sites et initiatives touristiques. En 2021, on dénombrait 74 281 passages vélo à Dole, soit +8,8% de fréquentation de l'eurovélo 6 entre 2020 et 2021. L'itinérance touristique respectueuse de l'environnement est donc en expansion, mais l'offre touristique ne s'y est pas encore bien adaptée. Le Doubs est également de plus en plus navigué mais de manière différente, en faisant moins de boucles et plus de trajets d'un point A à un point B, les bateaux hybrides se développent... La fréquentation des ports de plaisance est en hausse mais il y a un réel manque d'hébergements touristiques sur ce secteur pour accueillir les voyageurs. L'attrait touristique grandissant pour la forêt de Chaux a également été évoqué en atelier de concertation. Une convention a été signée en 2022, entre l'Association Pays Dolois – Pays de Pasteur, les Communautés de communes Jura Nord et Val d'Amour, du Grand Dole et de l'**ONF**, pour améliorer l'accueil dans le massif forestier et concilier les différents usages. Des actions seront alors menées sur les équipements du site (signalétique, liaisons routières, accueil du public, actions environnementales...). Les besoins touristiques induiront à l'avenir une possible augmentation du nombre de structures d'accueil des touristes sur le territoire de la plaine Doloise.

### Orientations :

- Anticiper l'installation de structures touristiques dans les secteurs attractifs pour mieux accueillir et limiter les impacts sur les paysages.
- Sensibiliser les porteurs de projets aux initiatives vertueuses et bien intégrées dans leur environnement.



« Des zones de la forêt de Chaux sont de plus en plus grillagées pour préserver des secteurs (jeunes plantations, régénération naturelle) des dégâts causés par le cerf. Ces changements de gestion produisent un paysage forestier qui « s'artificialise ».

« On perd nos savoir-faire liés à la ressource en bois : diminution des scieries et entreprises qui exploitent le bois. Des entreprises moins adaptées aux techniques historiques d'exploitation du bois et d'extraction des grumes. »

« La fréquentation touristique augmente en forêt de Chaux, via l'écomusée des baraques du 14. Cette hausse de la fréquentation n'engendre actuellement pas d'impacts négatifs pour le massif forestier. »

<sup>1</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques <sup>2</sup> ONF : Office National des Forêts

1962: les villages de la vallée du Doubs sont peu développés, les espaces cultivés sont constitués de petites parcelles en lanières.



Début 2000: Rochefort-sur-Nenon se développe sous forme de lotissements pavillonnaires à proximité de la RD673. Les villages de Nenon et Eclans entament également une extension de leurs espaces urbanisés. La taille des parcelles agricoles a fortement augmenté.



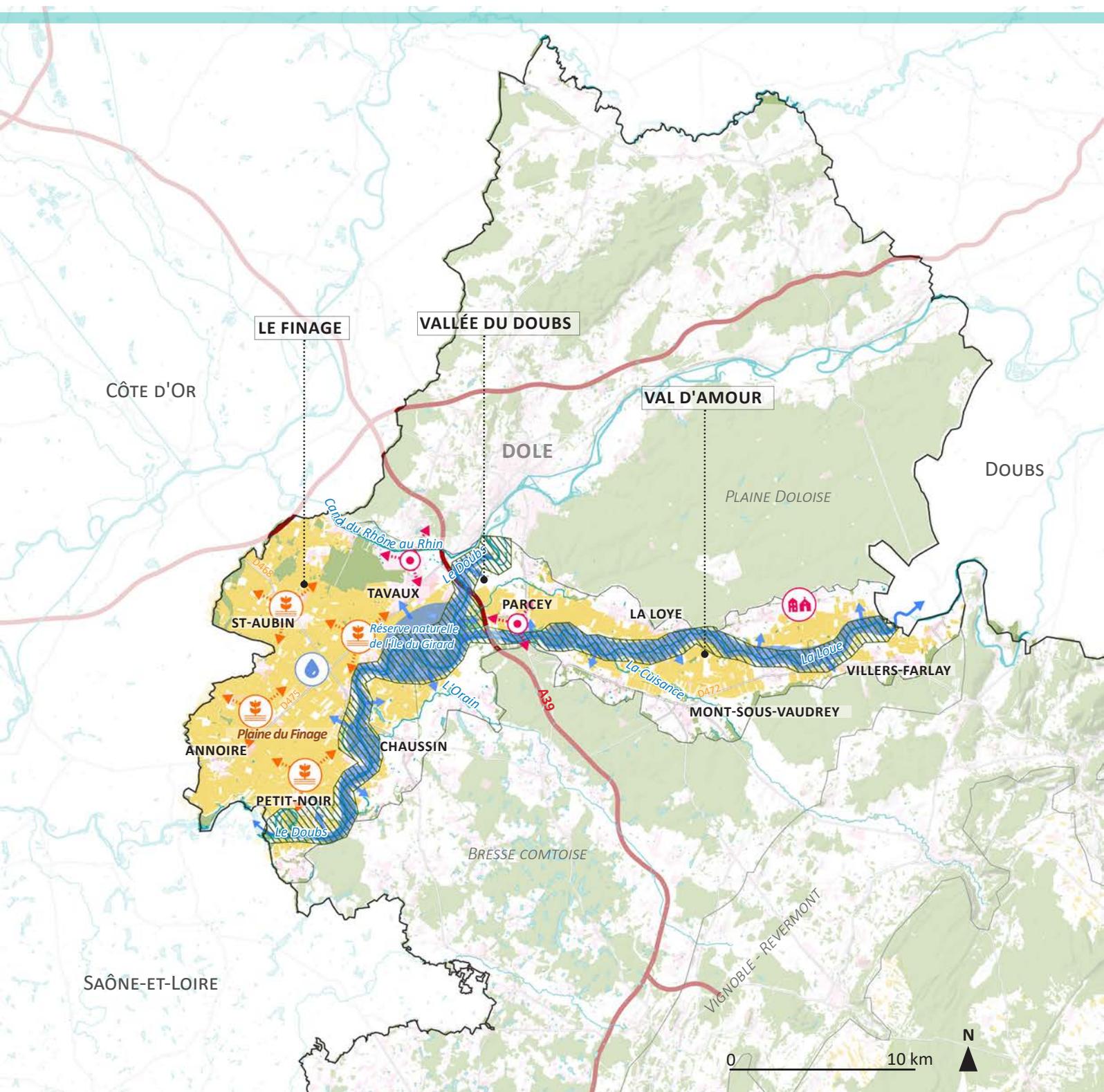
2020: Rochefort-sur-Nenon continue de se développer (création d'un lotissement au sud-ouest du village). Au nord de la RD673, la zone d'activité est en pleine extension. Audelange, également localisé au bord de la départementale suit la même dynamique de développement.





*Des projets d'extensions urbaines qui voient le jour dans le paysage de la vallée du Doubs sur les 'bonnes' terres agricoles - RD673 reliant Dole à Besançon - La Barre*

*© K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages*



**DYNAMIQUES CIBLÉES DE LA PLAINE CÉRÉALIÈRE ET VAL DE LOUE :**

-  Gestion vivrière de la forêt et de l'arbre hors forêt qui disparaît
-  Pression foncière des activités agricoles sur les paysages emblématiques du département
-  Agrandissement de la surface des exploitations agricoles et baisse de leur nombre
-  Protection et valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau

-  Des risques d'inondations plus prégnants
-  Des secteurs impactés par le manque d'eau et la sécheresse
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Maintien des structures villageoises typiques

# ENJEUX POUR LA PLAINE CÉRÉALIÈRE ET VAL DE LOUE

## Poursuivre les politiques de renaturation des rives du Doubs et de la Loue pour limiter le risque inondation et développer la biodiversité.

Un paysage de l'eau oublié. Si l'inondabilité du secteur est en partie due à l'altération morphologique ancienne des cours d'eau (coupures de méandres, enrochements des berges, modification de la confluence, création de digues, etc) qui se répercute ainsi sur plusieurs communes (Gevry, Crissey, Parcey et Villette-les-Dole), ce risque s'est amplifié par l'installation de zones d'activités le long du Doubs (Tavaux, Fraisans). La rivière ayant moins de champs d'expansion naturels, les débordements s'effectuent sur ces sols imperméabilisés. Mais la modification de la morphologie des cours d'eau a surtout eu des impacts sur les paysages vernaculaires, les espaces naturels et les espaces agricoles. Les saules têtards, les forêts alluviales, composantes fortes de ces paysages, ont fortement régressé. Face à ces dynamiques, des travaux de restauration naturelle des berges du Doubs et de la Loue sont menés afin d'améliorer le fonctionnement écologique et hydrologique de cet espace. Le secteur est également concerné par des PPRI qui permettent de limiter l'urbanisation des secteurs inondables.

### Orientations :

- Poursuivre la restauration des champs d'expansion dans des paysages composites et variés.
- (Re)Trouver des pratiques de valorisation culturelle de ces zones et les paysages qui les accompagnent.
- Valoriser les qualités écologiques et paysagères des bords du Doubs et de la Loue.



« Sur ces espaces naturels, la pratique vivrière d'exploitation des saules a largement régressé. Sans intervention ou redynamisation de cette pratique, c'est un savoir-faire et des paysages qui se perdent. » Des programmes de financement se mettent en place pour relancer la taille typique de ces arbres.

## Contenir les zones d'agriculture intensive de la Plaine du Finage, pour s'adapter à la faible ressource en eau et au changement climatique.

Les paysages agricoles de la Plaine du Finage ont été plusieurs fois bouleversés et transformés. La mosaïque d'exploitations familiales de petites tailles a été impactée par une première diversification autour de la betterave sucrière. Cette culture a recomposé le paysage avec notamment la disparition des haies et arbres de la plaine. Puis les aides à l'arrêt de la betterave et la mise en place d'une filière légumes de plein champs avec DAUCY ont entraîné un nouveau paysage et le développement de l'irrigation (pluviométrie insuffisante sur la plaine pour des cultures de légumes). A l'arrêt du site DAUCY, les assolements se sont diversifiés sur des cultures à forte valeur ajoutée (Maïs et Soja Semences, Chanvre, Bourgeons de cassis...), elles aussi fortes consommatrices en eau. L'absence d'éléments paysagers, haies, relief peuvent localement amplifier la sécheresse des sols. Enfin les exploitations s'étirent aujourd'hui sur des surfaces de plus en plus grandes. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations de moins de 20 hectares a diminué de 50% tandis que les exploitations de plus de 100 hectares ont augmenté de 45%.

« Le plan de relance a permis de financer 31 exploitations agricoles pour la plantation de 27 km de haies sur tout le Jura mais essentiellement en secteur de plaine. Pour ce faire, les exploitants sont accompagnés par la fédération de chasse, Jura Nature Environnement ou la Chambre d'Agriculture. »

Dans ces conditions, où les pratiques s'intensifient, les conséquences du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau sont le plus préjudiciable et pourraient laisser présager de nouvelles évolutions dans les types de culture et donc des paysages. Dans la vallée de la Loue, l'agrandissement des exploitations est moins important (+ 9,3% des exploitations de plus de 100 hectares entre 2000 et 2010). Le système de **polyculture** élevage reste dominant avec cependant une progression des grandes cultures.

### Orientations :

- Limiter l'augmentation de la taille des parcelles cultivées sur les secteurs limitrophes de la Plaine du Finage.
- Accompagner les acteurs dans l'adaptation des pratiques agricoles au réchauffement climatique.

## Porter une vigilance sur l'étalement urbain du Grand Dole sur le Nord de la plaine du Finage pour lutter contre l'artificialisation des terres cultivées.

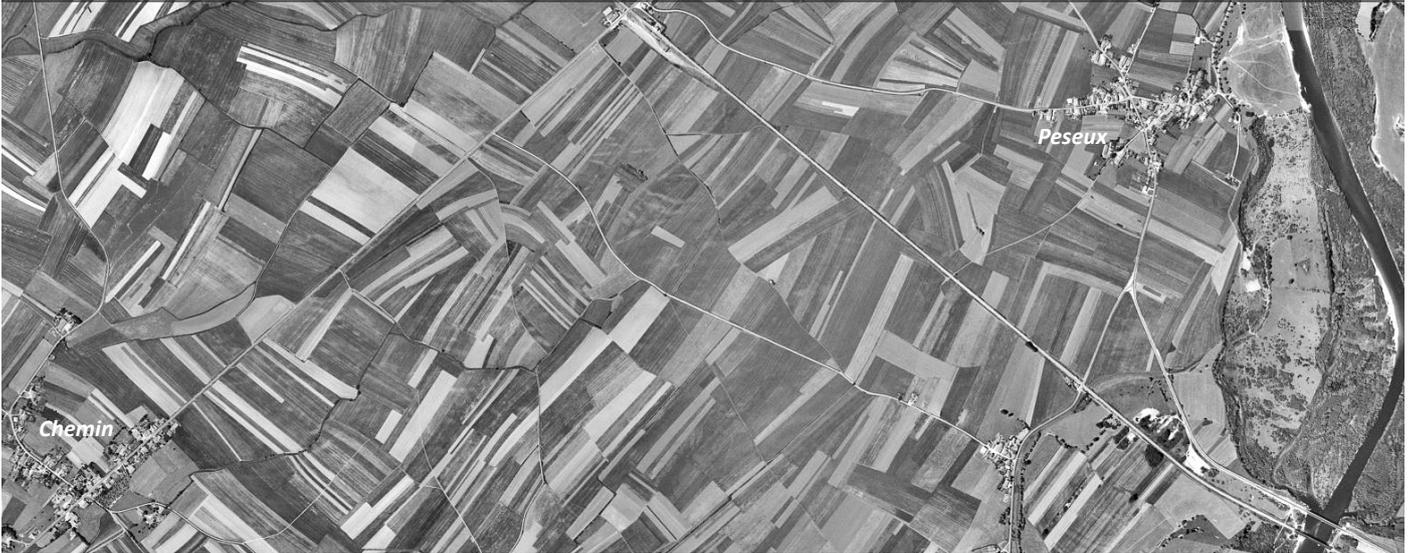
L'influence du Grand Dole s'étend aujourd'hui sur la partie Nord de la plaine céréalière et particulièrement sur la commune de Tavaux, par un développement urbain important notamment sous forme de zones d'activités sur les franges habitées de la commune. Tavaux compte désormais deux zones d'activités le long de la **RD673**<sup>1</sup> et une zone artisanale. En complément, le projet INNOVIA, Pôle Economique du Grand Dôle dédié aux éco-activités et technologies de l'environnement, s'étendra sur 70 hectares à urbaniser entre Tavaux et Dole. Cette concentration des pôles d'activités produit des typologies architecturales déconnectées du paysage de la plaine du Finage. Le développement urbain du Grand Dole s'étend également vers le Sud, où la commune de Parcey a connu une hausse de plus de 30% de logements construits en 20 ans (entre 1999 et 2019). Cette dynamique urbaine impacte l'agriculture en imperméabilisant des sols ayant un potentiel agronomique fort. Elle réduit également l'attractivité des paysages rivulaires des bords du Doubs au Sud de Dole.

### Orientations :

- Recréer un paysage de l'eau et une attractivité le long du Doubs en continuité de la partie Est de Dole.
- Préserver le maintien des structures villageoises de l'unité paysagère, marquer les coupures urbaines, intégrer paysagèrement les zones construites et limiter leur extension sur les 'bonnes terres' à fort potentiel agronomique.

<sup>1</sup>RD : Route Départementale

1962: dans la basse vallée du Doubs, les parcelles sont découpées en petites lanières. La rivière se divise en deux bras, le bras principal bordé d'une végétation en développement, et un petit bras très méandré qui longe le village de Pesieux.



Début 2000: les parcelles cultivées sont de plus en plus vastes. Le bras secondaire du Doubs s'est asséché.

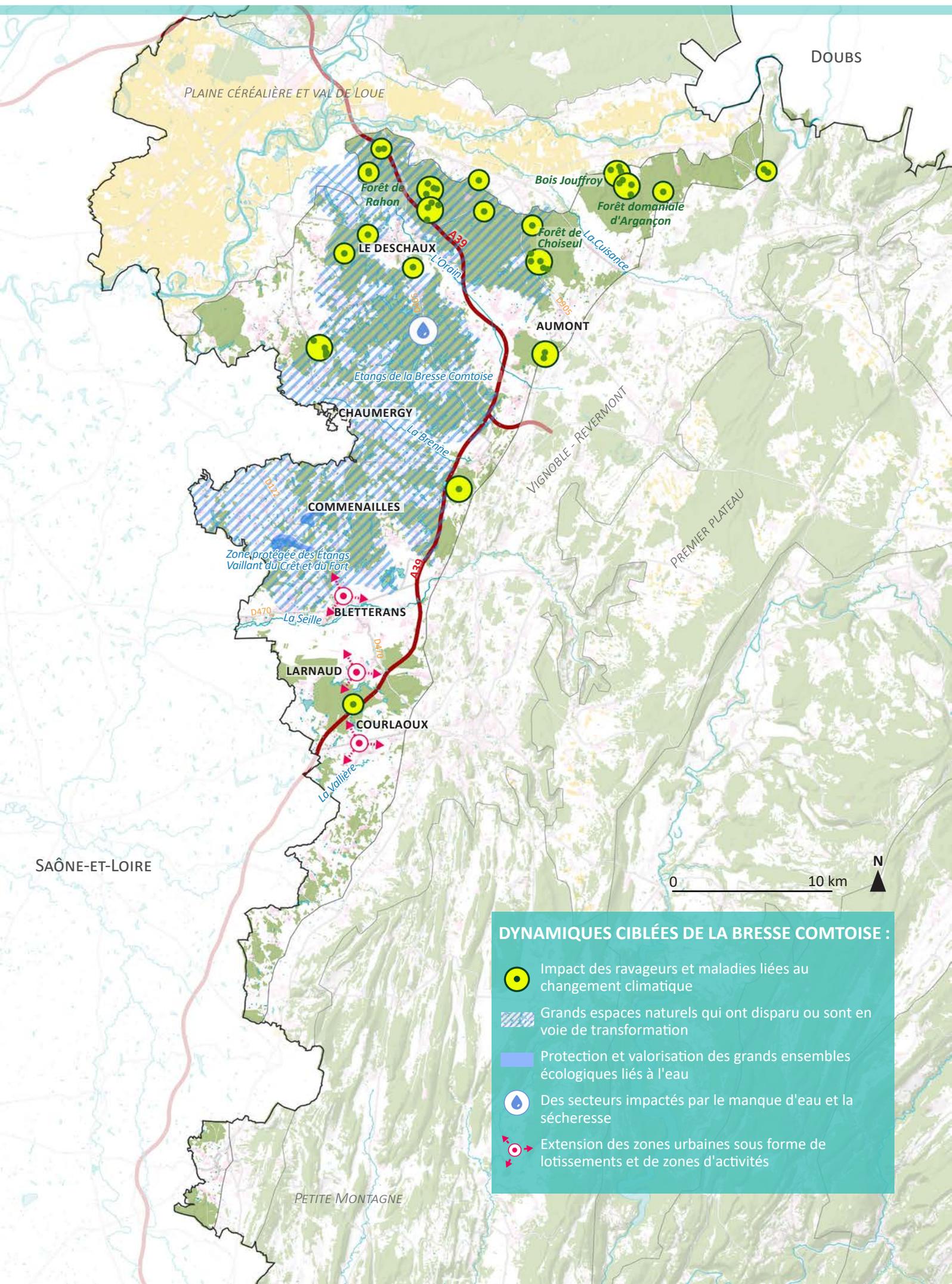


2020: Les parcelles cultivées se sont encore agrandies - de nouveaux lotissements ont été créés à Pesieux.





**Les mortes, des milieux humides d'exception à préserver et à valoriser - les bords du Doubs - Gevry**  
© K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages



**DYNAMIQUES CIBLÉES DE LA BRESSE COMTOISE :**

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Grands espaces naturels qui ont disparu ou sont en voie de transformation
-  Protection et valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau
-  Des secteurs impactés par le manque d'eau et la sécheresse
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités

## ENJEUX POUR LA BRESSE COMTOISE

### Redévelopper les activités piscicoles sur les étangs de la Bresse et sensibiliser les acteurs à la gestion de l'eau pour limiter la disparition des milieux humides.

La disparition des étangs de la Bresse est due à la régression de l'activité piscicole, une pratique vivrière auparavant très importante. Cette dynamique induit une modification de l'usage de ces étangs: si leur gestion et leur entretien s'estompent, c'est un système aquatique qui disparaît avec le paysage si particulier qui l'accompagne. La seconde cause est la diminution de la ressource en eau, et l'assèchement des étangs de plus en plus fréquent lors des saisons chaudes. Les campagnes d'assèchement existent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Elles ont entraîné une forte réduction du nombre d'étangs, qui sont passés de 1300 à 600 aujourd'hui. Face à la disparition de ces espaces, des mesures de protection diverses, réglementaires ou non, ont été mises en place : **Zones Natura 2000**<sup>1</sup>, **ZNIEFF**<sup>2</sup> de type 1 et 2. Les Étangs Vaillants, du **Crêt**, du Fort sont quant à eux classés en zone protégée.

#### Orientations :

- Poursuivre les politiques de protection des milieux humides de la Bresse Comtoise et favoriser la biodiversité qu'ils génèrent.
- Sensibiliser les acteurs et les citoyens à la qualité écologique et paysagère des étangs face à une ressource et des paysages en régression.
- Valoriser et relancer les activités piscicoles pour limiter l'assèchement des étangs.



«On observe une diminution des pratiques vivrières dans les forêts et les étangs de la Bresse. La modification de cette gestion induit une transformation des paysages forestiers (monocultures) et une hausse des maladies dans les peuplements (attaques de ravageurs).»

### Maintenir l'identité des villages bressans pour préserver les paysages de hameaux ou d'habitat rural dispersé.

Globalement, les formes d'habitat dispersé, typiques de l'unité paysagère, se maintiennent mais dans un équilibre fragile. Si le label volaille de Bresse, inscrit en **AOP**<sup>3</sup> depuis 1957, permet en partie de maintenir ces formes d'occupation du sol distendues et entourées de prairies, le maintien d'une production laitière en valorisation de ces prairies est également essentielle, comme la préservation de la dernière coopérative **fruitière** à Comté de Pleure. Les paysages ruraux vernaculaires qui font la qualité de cette unité nécessitent le maintien de ces prairies humides (peu propices à la grande culture) et dépendent donc directement de l'activité de fauche et de pâture afin de maintenir une grande diversité paysagère, floristique et de garder les milieux et vues ouverts.

Le développement urbain des polarités villageoises de plaines peut impacter la qualité des modes d'habiter spécifiques de la Bresse Comtoise. Dans la vallée de la Seille, Bletterans poursuit sa dynamique d'extension urbaine : construction de lotissements pavillonnaires et de zones d'activité à l'Est de la commune de part et d'autre de la RD120, alors que pendant ce temps la vacance est de plus en plus importante dans le centre ancien de la ville (35 logements vacants en 1999- 119 en 2019). L'urbanisation de la plaine produit de nouveaux paysages urbains pour la Bresse Comtoise.

Ce secteur est dans le périmètre du projet de **PNR**<sup>5</sup> de la Bresse du fait de sa cohérence architecturale, patrimoniale et de son terroir, avec le cœur du **PNR** côté Saône et Loire, ainsi qu'en raison de la présence de "pépites naturelles", il est donc primordial de maintenir et de cultiver ces points forts.

#### Orientations :

- Gérer l'étalement urbain des villages pour maintenir cohérence et respect de l'identité du bourg et des paysages ruraux de plaine
- Valoriser la qualité architecturale de l'habitat dispersé bressan.
- Préserver l'activité agricole et les structures bocagères pour le maintien des prairies humides et l'ouverture des paysages.

### Contenir le développement de « villages-rues » et de tissus d'activités le long des axes routiers situés à proximité de l'A39 et de ses accès, pour limiter l'éparpillement urbain.

On observe un développement urbain plus important des villages situés à proximité des axes routiers majeurs de la Bresse Comtoise, et notamment le long des axes reliés à l'autoroute A39. Par exemple, le village de Courlaoux, situé sur l'axe reliant Lons-le-Saunier à l'A39, connaît une expansion urbaine forte. Il est passé de 321 logements en 1999 à 523 en 2019, soit une hausse d'environ 63% sur la commune en 20 ans. Cette dynamique produit un éparpillement urbain en « toile d'araignée » autour des axes routiers. On retrouve également cette dynamique urbaine pour les villages de Larnaud et Commenailles. Elle crée alors de nouvelles formes urbaines dans le paysage, des « villages rues » en étoile autour du hameau historique.

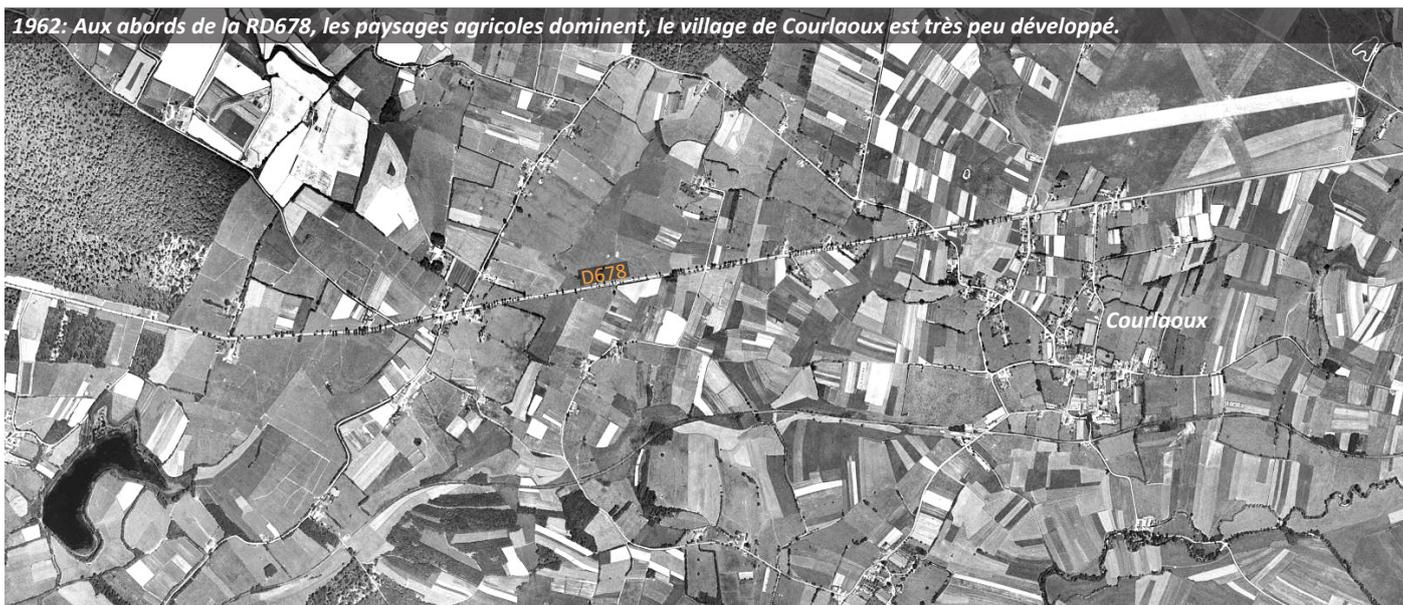
Un autre type de vigilance doit être porté sur les projets de développement autour de l'A39. L'autoroute traverse effectivement l'unité paysagère du Nord au Sud et dessert le territoire via trois sorties d'autoroute, des zones sous pression économique et sujettes aux projets de développement. Ces typologies d'extensions sous forme de zones d'activités peu intégrées dans le paysage bressan ont des impacts ciblés pour le territoire.

#### Orientations :

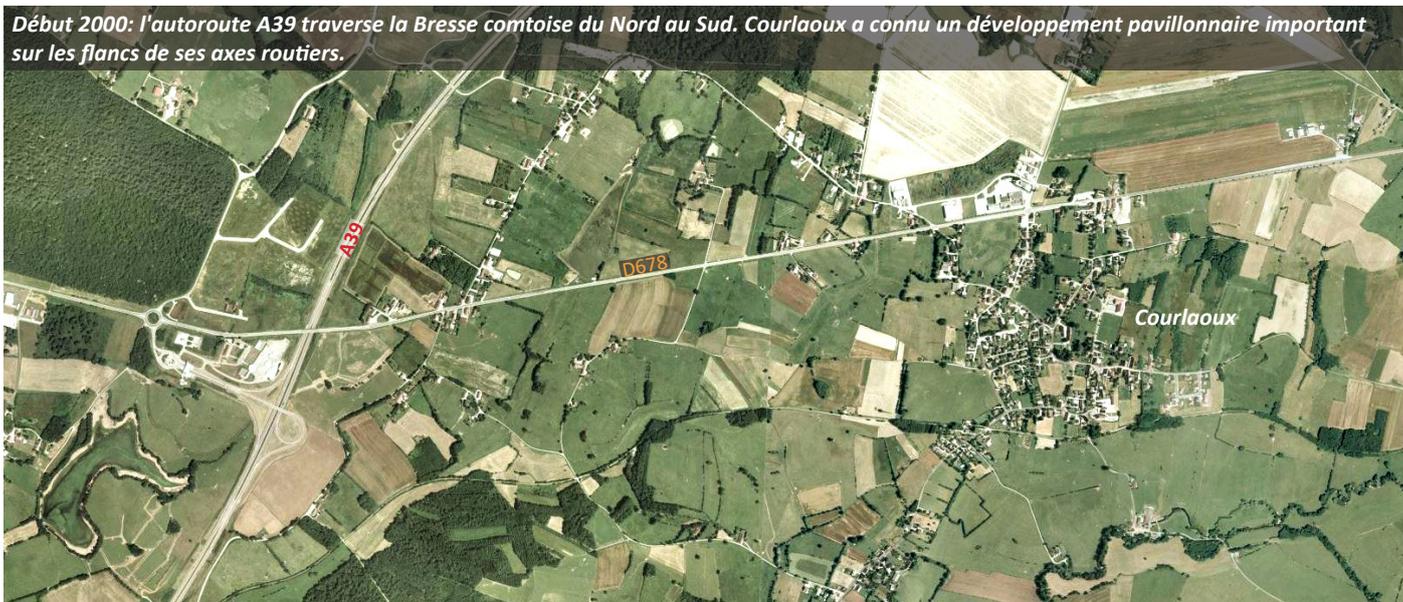
- Créer de nouvelles centralités de quartier pour limiter l'effet d'éparpillement urbain en "toile d'araignée".
- Travailler sur l'intégration paysagère des zones d'activités autour de l'A39 et des sorties d'autoroute.

<sup>1</sup>Zone Natura 2000 : Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne <sup>2</sup>ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique <sup>3</sup>AOP : Appellation d'Origine Protégée <sup>4</sup>RD : Route Départementale <sup>5</sup>PNR : Parc Naturel Régional

1962: Aux abords de la RD678, les paysages agricoles dominent, le village de Courlaoux est très peu développé.



Début 2000: l'autoroute A39 traverse la Bresse comtoise du Nord au Sud. Courlaoux a connu un développement pavillonnaire important sur les flancs de ses axes routiers.

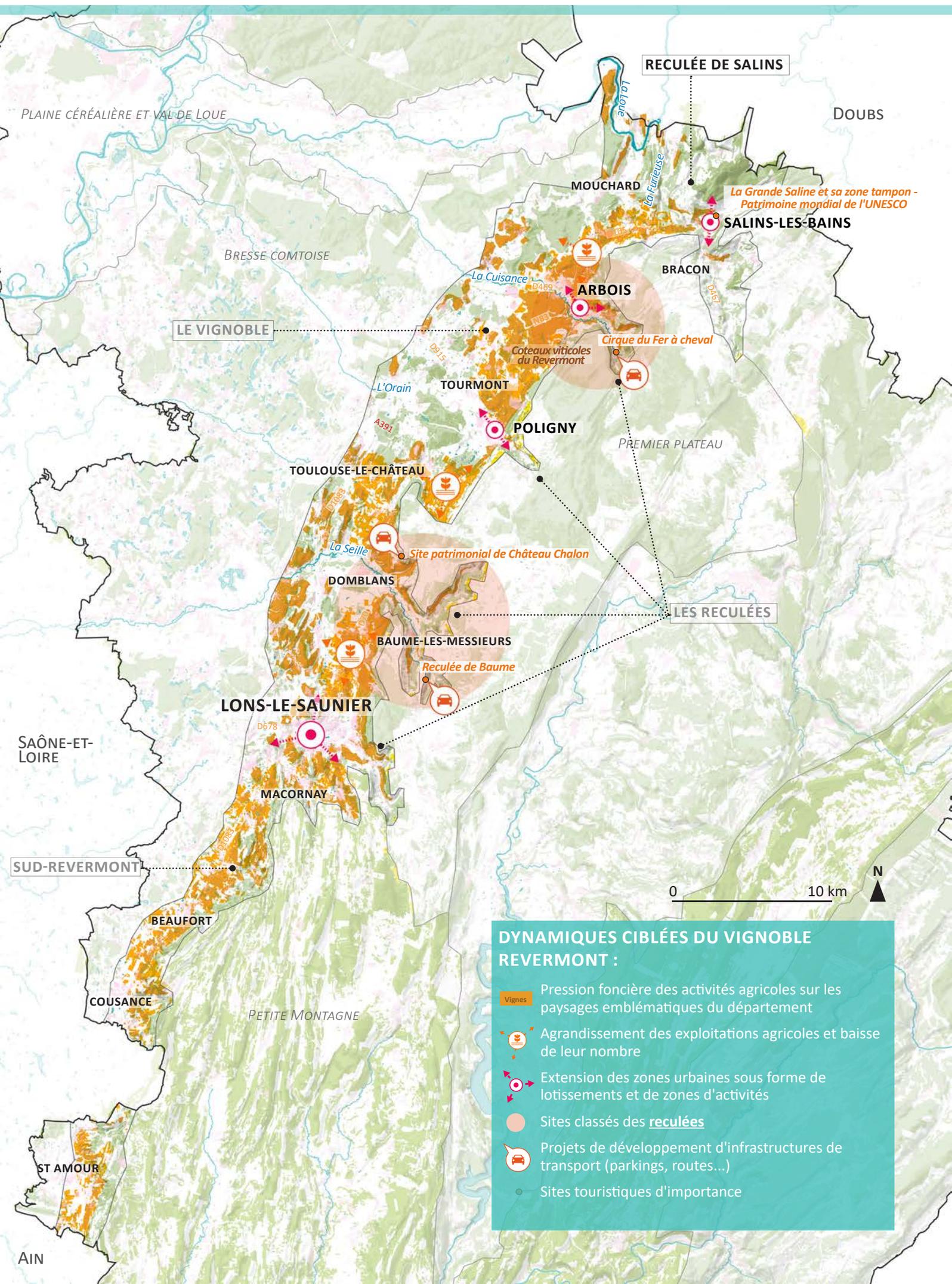


2020: la sortie n°8 de l'A39 accueille deux nouvelles poches de zones artisanales. Le développement urbain de Courlaoux se poursuit sous la forme d'un mitage des espaces cultivés. Une zone d'activité est désormais implantée au nord de la RD678.





*Des contrastes architecturaux forts entre fermes bressannes typiques et maisons plus contemporaines - Bresse des étangs - Vers-sous-Sellières  
© K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages*



LE VIGNOBLE

RECLÉE DE SALINS

DOUBS

PLAINE CÉRÉALIÈRE ET VAL DE LOUE

BRESSE COMTOISE

La Grande Saline et sa zone tampon - Patrimoine mondial de l'UNESCO

SALINS-LES-BAINS

MOUCHARD

BRACON

ARBOIS

La Cuisance

Cirque du Fer à cheval

L'Orain

TOURMONT

POLIGNY

PREMIER PLATEAU

TOULOUSE-LE-CHÂTEAU

Site patrimonial de Château Chalon

DOMBLANS

BAUME-LES-MESSIEURS

Reclée de Baume

LONS-LE-SAUNIER

LES RECLÉES

SAÔNE-ET-LOIRE

SUD-REVERMONT

MACORNAY

0 10 km



BEAUFORT

COUSANCE

PETITE MONTAGNE

ST AMOUR

AIN

**DYNAMIQUES CIBLÉES DU VIGNOBLE REVERMONT :**

-  Pression foncière des activités agricoles sur les paysages emblématiques du département
-  Agrandissement des exploitations agricoles et baisse de leur nombre
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Sites classés des **reclées**
-  Projets de développement d'infrastructures de transport (parkings, routes...)
-  Sites touristiques d'importance

# ENJEUX POUR LE VIGNOBLE REVERMONT

## Gérer la densification urbaine aux pieds du Revermont pour conserver des implantations initialement liées à la géographie et l'activité viticole de l'unité paysagère.

Les polarités urbaines situées aux pieds du Vignoble-Revermont se sont fortement développées depuis les années 1960, formant des « bouchons » urbanisés en entrées des **reculées** et sur les coteaux. L'étalement urbain a suivi deux logiques :

- Une extension des villes dans les **reculées** au bord des axes routiers. C'est le cas par exemple de la **reculée** de Lons-le-Saunier et Conliège.
- Des extensions urbaines qui se développent sur les coteaux qui menacent les formes urbaines anciennes adaptées au relief.
- Un étalement urbain en direction de la plaine et un développement de grandes zones d'activités. Cette dynamique est particulièrement visible pour les villes de Poligny et Arbois qui accueillent des zones d'activités de 89 ha pour Poligny et de 80 hectares pour la nouvelle **ZAC**<sup>1</sup> de l'Ethole, (actuellement 38 hectares utilisés en 2022). Ces zones sont les nouveaux marqueurs paysagers des entrées de villes depuis la plaine, banalisant et déstructurant des typologies urbaines initialement adaptées à la géographie du Revermont.

L'étalement urbain de Lons-le-Saunier a progressé vers une agglomération avec les villes et villages périphériques. Cet étalement a également généré une accumulation de modèles architecturaux variés au fil des décennies, sans relation avec les typologies plus anciennes et le paysage environnant. L'ensemble urbain de Lons-le-Saunier est alors peu lisible en tant qu'unité urbaine. Les objectifs de la loi Climat, tels que le Zéro Artificialisation Nette des sols, visent cependant à limiter cette dynamique dans les décennies à venir.

### Orientations :

- Requalifier les zones d'activités pour valoriser les entrées de ville et les intégrer au paysage et à la géographie du Revermont.
- Reconnecter les centralités anciennes et les extensions contemporaines dans un paysage bâti cohérent et caractéristique.
- Traiter et caractériser les coupures urbaines pour prévenir le risque de **conurbations**, relier géographiquement.

## Renforcer la gestion et la protection des Reculées pour faire face à la concentration touristique sur certains sites.

Les **reculées** de Baume-les-Messieurs, des Planches-près-Arbois ont obtenu le titre de sites classés respectivement en 1998 et en 2002. Ce classement relativement récent a permis d'initier des plans de gestion pour accompagner leur aménagement, leur protection et la valorisation de la ressource en eau. La Communauté de Communes Bresse Haute Seille s'est engagée dans la création d'un Grand Site de France sur le secteur élargi de Baume-les-Messieurs, une démarche qui accompagnera et fédérera les acteurs du territoire autour d'une gestion cohérente et exemplaire intégrant notamment la gestion des flux touristiques. Ces secteurs sont très populaires et très fréquentés, avec notamment la Grotte de Baume-les-Messieurs représentant le troisième site le plus visité du département en 2019 avec 58 000 visites source : **CDT**<sup>2</sup>). Cette fréquentation entraîne des problématiques de circulation et stationnement. Dans cette optique, sur Baume les Messieurs, la commune a mis en place un parking saisonnier dans l'attente de solutions plus pérennes que l'étude de fréquentation, qui est lancée dans le cadre de l'**OGS**<sup>3</sup>, devra proposer. Les enjeux sont similaires pour la **reculée** des Planches (**Cirque** du fer à Cheval) où la cascade du Fer à cheval peut accueillir jusqu'à 1000 véhicules par jour pendant l'été (source: **CC**). Ainsi la Communauté de Communes a lancé une étude pour aménager le site et gérer la fréquentation. A l'été 2021, les véhicules à moteur n'entraient temporairement plus dans les Planches-près-Arbois. Ils stationnent à Arbois, où une navette a été mise en place pour l'été. Un ou plusieurs parkings pourraient être aménagés, selon les besoins de chaque saison.

Au delà de la simple fréquentation, le maintien de l'ouverture des paysages et l'arrêt de l'**enfrichement** est une problématique dans la plupart des **reculées**. Le maintien d'une activité agricole durable dans ces vallées est un enjeu. La gestion du foncier dans ces secteurs parfois périurbains est particulière et l'exploitation n'est pas confiée par bail à des exploitants agricoles des filières classiques. Ces secteurs sont propices au développement viticole mais aussi à des productions diversifiées (maraîchage, arboriculture etc.)

### Orientations :

- Aménager des points d'accueil touristiques intégrés dans les paysages des **reculées**, sobres et n'artificialisant pas les sites.
- Accompagner les élus sur la gestion touristique et la protection des **reculées**.
- Maintien d'une activité agricole durable pour des milieux et paysages ouverts.

## Accompagner l'adaptation des paysages viticoles pour faire face au changement climatique.

La viticulture installée sur les coteaux du Revermont représente une grande valeur en matière de paysage et d'économie pour le département. La valorisation des vins jurassiens entraîne une reconquête des terres classées dans l'**AOC**<sup>4</sup> qui ont été abandonnées lors de la crise du phylloxéra. La superficie de vignes a progressé d'une centaine d'hectares en dix ans (2003-2013). Dans ce paysage, la forêt est de plus en plus cantonnée aux limites de l'espace cultivable, sur les terres ingrates ou plus difficilement accessibles. L'activité connaît cependant des problèmes de développement et de rendement face aux évolutions climatiques. En effet, depuis 2017, le vignoble jurassien a connu trois épisodes de gel printanier ainsi que des épisodes de chaleur précoce avant ce gel. À Château-Chalon, depuis 1976, les dates de vendange sont avancées régulièrement et beaucoup plus fortement que dans les autres vignobles du quart Nord-Est de la France. En 2022 les vendanges ont débuté le 15 août. Afin de s'adapter à ces changements, ainsi qu'à l'interdiction de certaines pratiques (irrigation, filets anti-grêle), les paysages viticoles intègrent de nouvelles stratégies, l'agroécologie commence à prendre place (comme l'agroforesterie) qui tendent à se développer rapidement et nécessitent une évolution des pratiques nécessitant parfois le travail à la main. (Le Domaine de Champs Divin a reçu le Prix de l'Innovation Trophée Agro-Ecologie 2021-22). Dans ces paysages cultivés l'implantation de projets d'**ENR**<sup>5</sup> devront aussi être intégrés et adaptés, impliquant d'autres questionnements.

### Orientations :

- Adapter les paysages viticoles au changement climatique vers une agriculture résiliente.
- Sensibiliser les acteurs à propos des enjeux de pollution des sols et des eaux.

<sup>1</sup>ZAC : Zone d'Aménagement Concertée  
<sup>2</sup>CDT : Comité Départemental du Tourisme  
<sup>3</sup>OGS : Opération Grand Site de France  
<sup>4</sup>AOC : Appellation d'Origine Contrôlée  
<sup>5</sup>ENR : ENergie Renouvelable



1962 : Poligny est installée en entrée de la reculée, son développement urbain suit la RD905. Sur les bords du Revermont, la vigne est entrecoupée de bosquets boisés. Dans la reculée, les zones forestières se cantonnent sur les parties hautes de la falaise.



Début 2000 : La ville s'est densifiée pour former un "bouchon" urbain en entrée de reculée. Une zone d'activité s'est installée en prolongement de la RD905. La lisière forestière qui se maintient sur le Revermont tend cependant à descendre de plus en plus bas dans la reculée.

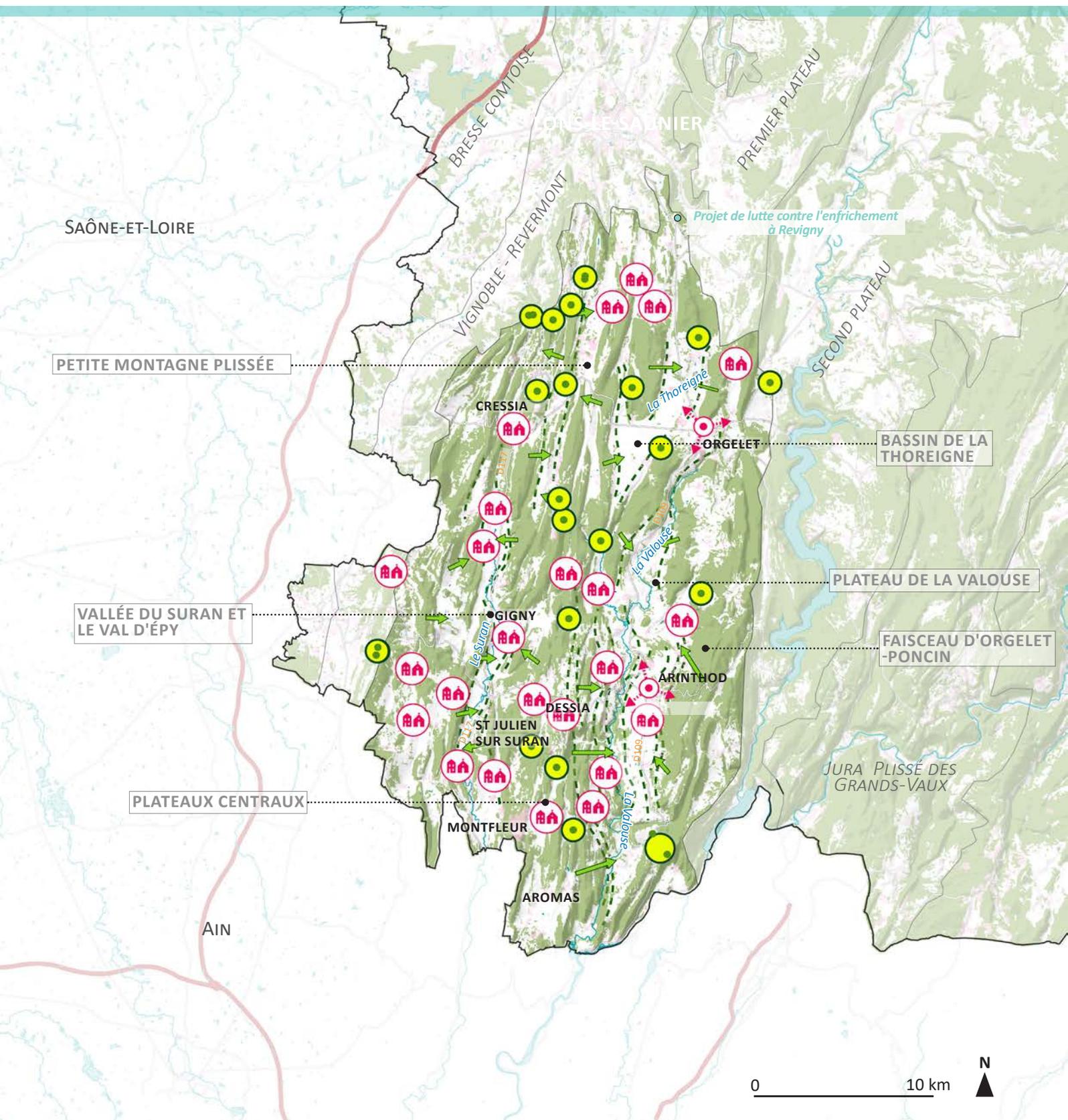


2018 : La zone d'activité s'est largement développée en entrée de ville de Poligny. En entrée de reculée, la forêt est descendue en lisière urbaine. Au contraire, sur les zones viticoles, la frontière entre vignes et forêt se maintient face à la pression foncière de l'AOP Vins du Jura.





*Des extensions urbaines sous forme de "bouchon urbain" en entrée de reculée de Poligny, où vignes et forêt maintiennent une lisière franche - vue du ciel sur Poligny et le Revermont - © Caudex - Fabriques*



### DYNAMIQUES CIBLÉES DE LA PETITE MONTAGNE :

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Des massifs forestiers contenant des enjeux paysagers (sécheresse, modification des essences et de la gestion forestière)
-  Réduction des surfaces agricoles face à une dynamique d'enrichement qui se poursuit

-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Maintien des structures villageoises typiques

## ENJEUX POUR LA PETITE MONTAGNE

### Maintenir la qualité et l'identité des structures villageoises anciennes groupées en fond de combe, pour anticiper une probable mutation des paysages bâtis.

Le développement des villages de la Petite Montagne est resté relativement limité depuis les années 1990. Seules les communes d'Arinthod et d'Orgelet se sont étendues en lotissements et zones d'activités. La vacance des centres-bourgs touche une grande partie du secteur et en particulier la vallée de la Valouse. Arinthod, qui comptait 20 logements vacants en 1990, en compte aujourd'hui plus d'une centaine. Le faible développement urbain de la Petite Montagne repose en partie sur ses fragilités en matière d'accès aux services publics (santé, scolaire, etc) et son éloignement géographique des polarités urbaines du département. Cependant, cette tendance semble être en train de s'inverser vers une dynamique de rachat et réhabilitation pour des résidences secondaires. Suite à la crise de la COVID19, un élan de redynamisation des secteurs ruraux semble se mettre en place. Le renouveau urbain des villages de la Petite Montagne est à surveiller. Le risque de perte d'identité et d'attractivité par le développement anarchique de lotissements est très fort dans ce type de territoire de villages patrimoniaux ruraux adossés aux coteaux avec de grandes respirations sur plaines et vallées en prairie bocagère ouvertes sur le paysage.



#### Orientations :

- Sensibiliser les nouveaux acquéreurs du secteur au maintien de la qualité architecturale et urbaine des villages.
- Limiter la rétention immobilière dans les cœurs de bourgs pour favoriser la rénovation de l'habitat ancien.
- Anticiper le développement urbain du secteur face à l'attrait pour le milieu rural (suite à la crise COVID19).

### Limitier la vulnérabilité des peuplements forestiers en diminuant le morcellement et en diversifiant les espèces pour s'adapter au changement climatique, aux ravageurs...

La structure forestière de la Petite Montagne a la particularité de contenir de nombreuses parcelles plantées de moins de 1 ha qui morcellent sa structure. En effet, ces parcelles généralement plantées de **résineux** en monoculture s'imbriquent dans les peuplements **feuillus**, produisant un contraste paysager entre la géométrie des plantations et les peuplements autochtones. La gestion de ces petites parcelles est difficile à faire évoluer en vue d'une meilleure intégration dans le paysage plus vaste des versants boisés. Les peuplements, majoritairement plantés au même âge dans les années 1960-70, feront bientôt l'objet de coupes rases simultanées, risquant de former d'importantes poches dans les ensembles boisés, où la co-visibilité est forte par leur localisation sur les versants plissés (des coupes importantes ont déjà été réalisées suite aux épidémies de scolytes très présentes localement). Face au changement climatique et à la croissance de ces maladies et des impacts sur les forêts (comme les incendies, dans la Petite Montagne, plus de 500 ha de forêt ont brûlé lors de l'été 2022. source **ONF**<sup>1</sup>), l'**ONF** a entamé une politique de remplacement par de nouvelles essences (cèdres de l'atlas, chênes, tilleuls...). L'unité de la Petite Montagne étant la plus méridionale, elle est celle qui se prête le mieux à l'implantation de nouvelles essences, cependant le choix des espèces reste limité car devant s'adapter au marché du bois, dont l'exploitation est très importante dans le secteur.

#### Orientations :

- Limiter l'exploitation forestière de type monoculture en futaie régulière, pour atténuer les impacts paysagers de ces cultures.
- Anticiper l'intégration paysagère des aménagements contre les incendies, maladies et ravageurs dans les versants boisés.

### Gérer les franges boisées pour limiter l'enfrichement des terres pâturées et cultivées et la fermeture des paysages.

Le territoire subit un fort déclin du milieu agricole : 24% des chefs d'exploitation ont arrêté leur activité entre 2000 et 2010, et 28% dans l'ancienne **CC**<sup>2</sup> du Pays d'Orgelet. Les petites exploitations tendent à disparaître au profit des grandes structures. Si la Petite Montagne a été touchée par une diminution importante de la part de surfaces dédiée à l'agriculture jusqu'aux années 2000, on assiste à un ralentissement ces dernières années. Le changement le plus prégnant est donc un agrandissement des parcelles, mais aussi la généralisation des prairies au détriment d'autres cultures et l'arrêt de l'entretien des **murgers**, qui se sont transformés en haies vives et parfois en bosquets. En 2011, les agriculteurs s'inquiétaient des réglementations environnementales perçues comme une contrainte complexifiant l'activité agricole, au risque d'abandonner certains espaces à enjeux environnementaux. Cet **enfrichement** entraîne un risque important de fermeture des vallées et une perte de la variété paysagère de l'unité. Un projet en cours dans la vallée de Revigny mené par l'association Défense Vallée Vallière vise par exemple à lutter contre l'**enfrichement** des terres pour rendre aux agriculteurs des parcelles cultivables.

Certains critères identifiés peuvent permettre au territoire de maintenir des exploitations autour de la production laitière **AOP**<sup>3</sup> et des **fruitières** : anticipation des départs à la retraite et cessation à venir, la préparation aux installations, l'organisation d'une filière circuit de proximité, etc. Les espaces des anciens groupements pastoraux (terrains communaux) sont eux aussi délaissés et en phase d'enfrichement, en grande partie à cause de leur faible potentiel mécanisable ou le risque d'incendie.

#### Orientations :

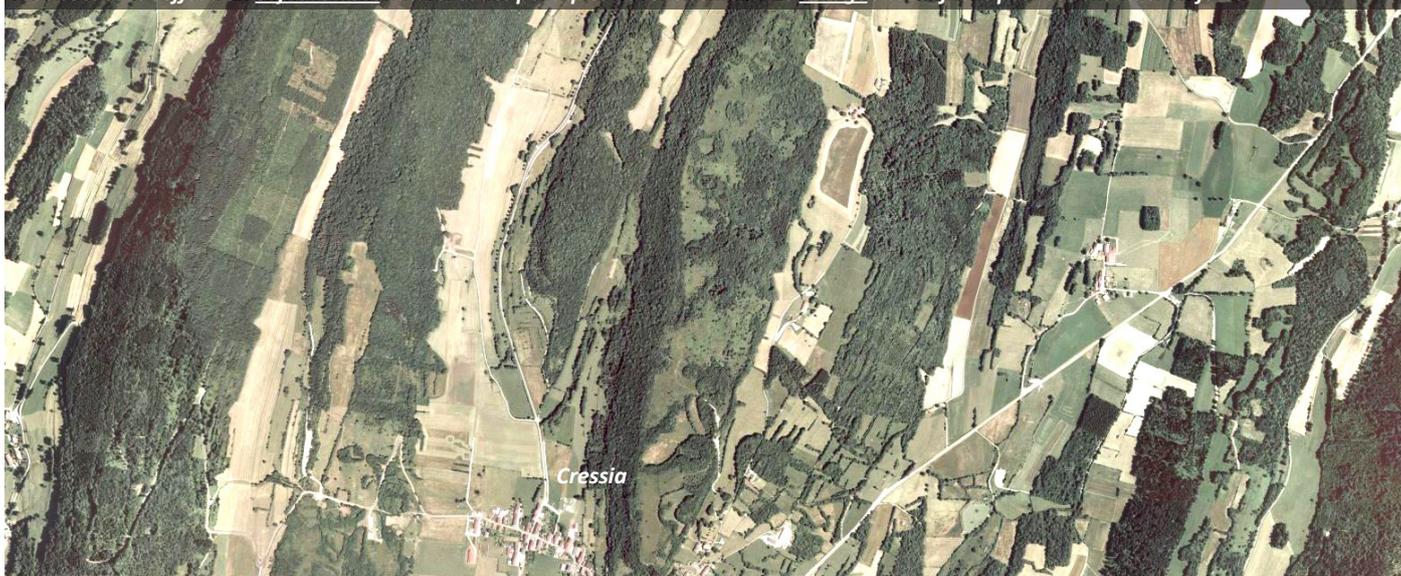
- Maintenir les paysages ouverts en s'appuyant sur la valorisation des produits agricoles (**AOP, fruitières**).
- Accompagner les départs à la retraite et le transfert du foncier agricole.
- Poursuivre le maintien des **murgers** dans les paysages et les valoriser.

<sup>1</sup>ONF : Office National des Forêts <sup>2</sup>CC : Communauté de Commune <sup>3</sup>AOP : Appellation d'Origine Protégée

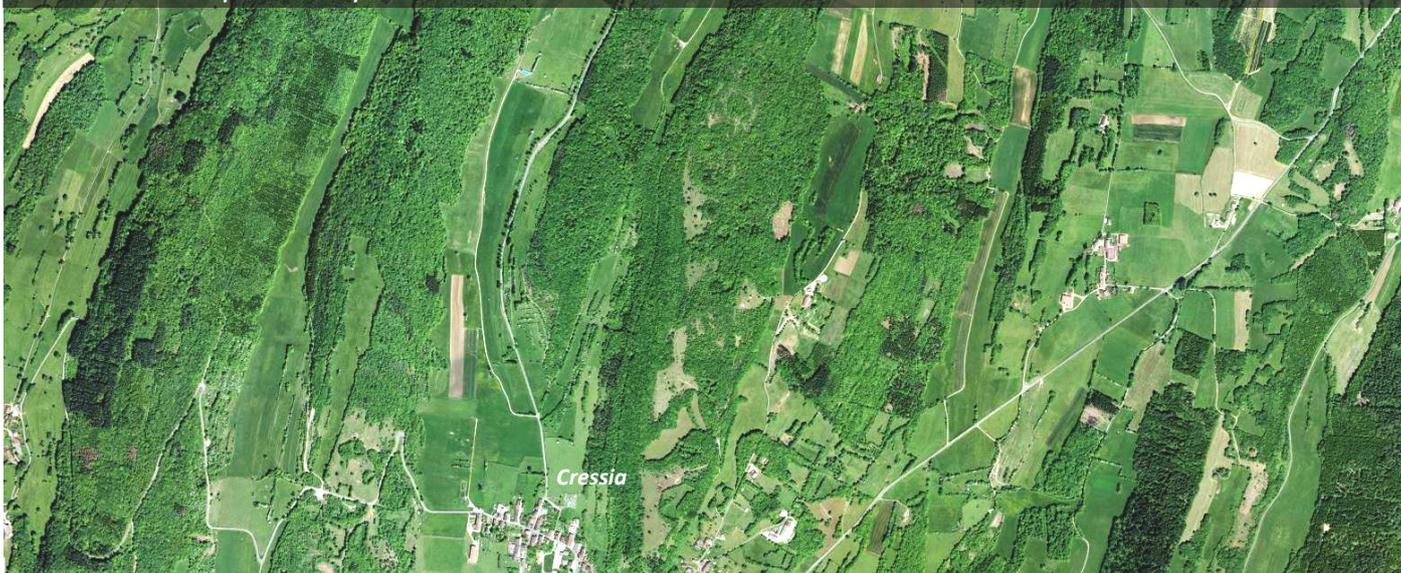
1962: au nord de Cressia, la Petite Montagne se caractérise par une agriculture importante entrecoupée de langues boisées sur les sommets et de nombreuses haies bocagères. Certaines parcelles cultivées sont remplacées par des plantations de résineux.



Début 2000: la forme urbaine de Cressia n'a quasiment pas évolué depuis les années 1960. Les pentes, anciennement cultivées, se sont entièrement reboisées sous l'effet d'un enfrichement naturel et des politiques de reboisement. Le bocage s'est enrichi pour se constituer en forêt.

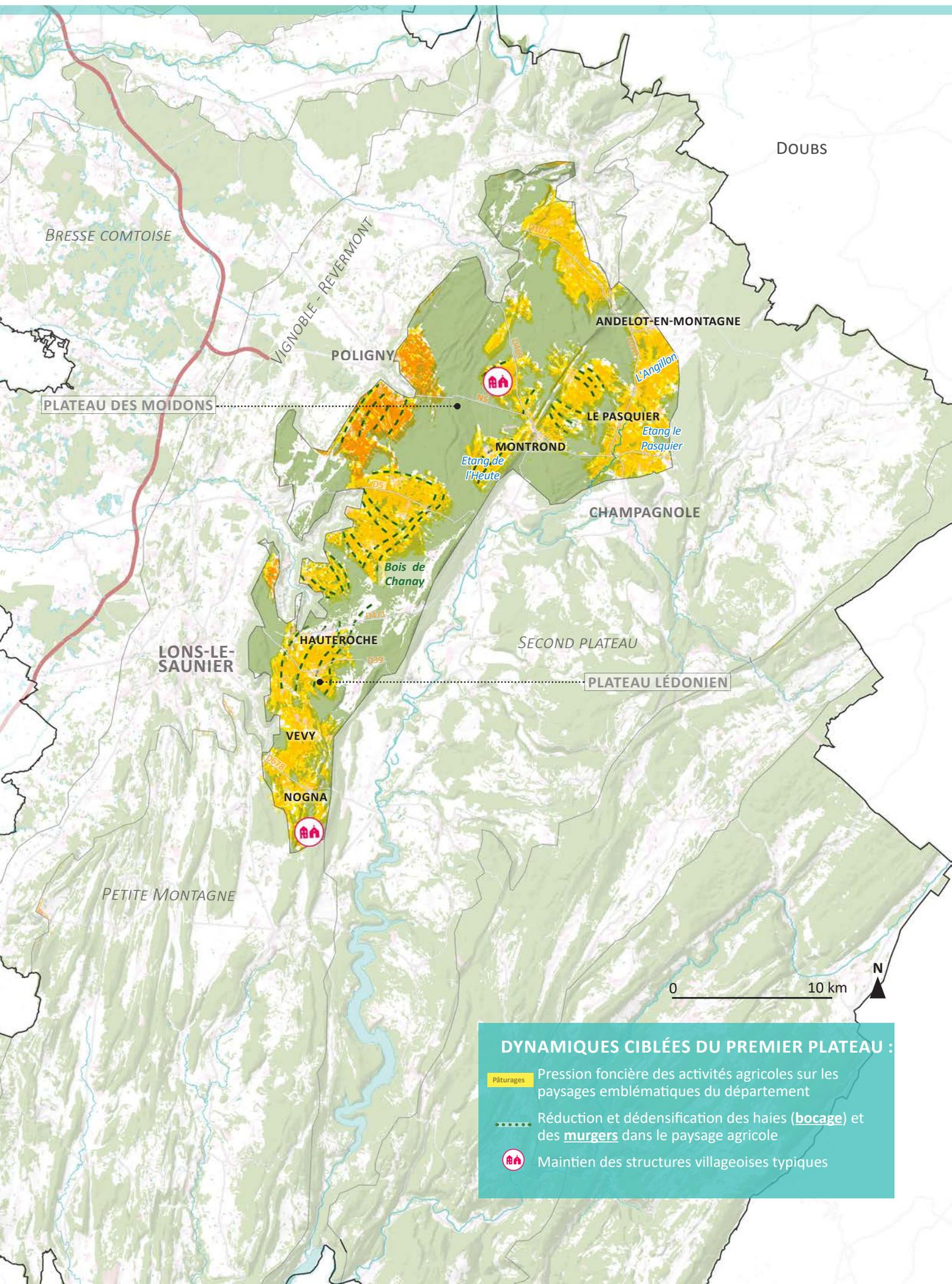


2020: la forêt continue de progresser sur les pentes des vallées et dans les espaces les plus reculés (fonds de vallées isolés, clairières...). La forme urbaine de Cressia n'a pas évolué depuis le début des années 2000.





*Des structures boisées qui évoluent et des franges forestières qui sont moins entretenues - Pimorin*  
© Caudex 2022



DOUBS

BRESSE COMTOISE

VIGNOBLE - REVERMONT

ANDELOT-EN-MONTAGNE

PLATEAU DES MOIDONS

POLIGNY

LE PASQUIER

MONTROND

CHAMPAGNOLE

Etang de l'Heute

Etang le Pasquier

Bois de Chanay

SECOND PLATEAU

LONS-LE-SAUNIER

HAUTEROCHE

PLATEAU LÉDONIEN

VEVY

NOGNA

PETITE MONTAGNE

0 10 km



**DYNAMIQUES CIBLÉES DU PREMIER PLATEAU :**

-  Pâturages Pression foncière des activités agricoles sur les paysages emblématiques du département
-  Réduction et dédensification des haies (**bocage**) et des **murgers** dans le paysage agricole
-  Maintien des structures villageoises typiques

## ENJEUX POUR LE PREMIER PLATEAU

### Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour maintenir les caractéristiques paysagères du Premier Plateau.

Cette unité qui est qualifiée de très rurale dans le diagnostic est en effet principalement dédiée à la production du Comté qui nécessite des surfaces en herbe importantes. Comme d'autres secteurs montagneux, cette partie du territoire a subi une forte déprise agricole jusqu'aux années 2000, pour voir sa situation se stabiliser aujourd'hui. La surface dédiée à l'agriculture a tout de même diminué, mais à une échelle moins importante et au profit de l'extension des zones urbaines.

Les changements dans le paysage entraînés par l'évolution des pratiques agricoles concernent plutôt la diversité des types de cultures et la taille des parcelles. Si la **polyculture** était encore présente au début des années 2000, elle a été petit à petit remplacée par des prairies permanentes ou de fauche. Les parcelles sont également plus grandes et moins nombreuses afin de répondre aux besoins de la mécanisation. Ce remembrement a permis le maintien d'exploitations agricoles viables par l'amélioration des conditions de travail et de production. Le paysage a évolué mais pas vers l'abandon. Il faut désormais trouver un équilibre et préserver la biodiversité locale. En effet cette augmentation de la part de prairies au détriment d'autres cultures présente un certain intérêt, ce sont notamment des puits de carbone et elles participent à l'image paysagère du Jura vert et pâturé qui attire. Cependant, on pourra regretter la perte de biodiversité générée par un paysage qui devient de plus en plus homogène.

Cette question commence à être prise en compte par les acteurs de la filière et le futur cahier des charges de la filière Comté ira dans le sens d'une synergie entre agriculture et paysages pour maintenir le territoire attractif, alliant production, paysages et biodiversité.

Les **murgers**, typiques des paysages agricoles du Premier Plateau, subissent une dynamique d'**enfrichement** lorsqu'ils ne sont plus entretenus et enrichis de nouvelles pierres. Ils accueillent le développement de haies vives supports d'une nouvelle biodiversité mais témoins d'une pratique qui se perd. Cette évolution des **murgers** induit alors de nouveaux paysages **bocagers** pour le Premier Plateau. Ils restent cependant des marqueurs paysagers forts des **plateaux** jurassiens qu'il convient de préserver.

#### Orientations :

- Conserver une diversité de taille de parcelles.
- Encourager des pratiques agroécologiques pour diversifier le type de culture et la biodiversité.
- Poursuivre le maintien des **murgers** dans les paysages et les valoriser.
- Préserver l'ouverture des clairières et la place de l'arbre isolé dans cette structure agricole.

### Accompagner l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles pour s'adapter aux nouveaux besoins tout en limitant la banalisation des entrées de villages.

Les surfaces urbanisées ont légèrement augmenté entre 1990 et 2018, comptant une hausse d'environ 200 hectares artificialisés selon l'outil d'analyse **Corine Land Cover**<sup>1</sup>. Ce développement urbain s'illustre principalement par le développement de petits lotissements pavillonnaires autour des centres-bourgs anciens qui ont su garder une structure villageoise typique. Cependant, une des évolutions notables des paysages urbains de ces 20 dernières années est liée aux installations de bâtiments et hangars agricoles au niveau des entrées de villages. En effet, les pratiques agricoles ayant évolué, les anciens bâtiments agricoles ne sont plus adaptés aux besoins actuels. Ces nouvelles typologies architecturales sont généralement de taille imposante, peu intégrées aux typologies architecturales historiques et peuvent, dans une certaine mesure, banaliser la morphologie des entrées de villages du Premier Plateau. Le **CAUE**<sup>2</sup> travaille en ce sens depuis quelques temps.

#### Orientations :

- Mettre en valeur les abords des exploitations et sensibiliser à l'intégration paysagère des bâtiments d'activités ou de ventes de produits agricoles en entrées des villages.
- Rénover et mobiliser l'ancien foncier et bâti agricole disponible dans les villages (notamment dans le contexte de **ZAN**<sup>3</sup>).
- Imaginer dans ces fonciers la possibilité de nouveaux usages (logement, tourisme, personnes âgées, etc.).



<sup>1</sup>Corine Land Cover : La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des terres. <sup>2</sup>CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement <sup>3</sup>ZAN : Le 22 août 2021, la loi Climat et résilience a fixé l'objectif du Zéro Artificialisation Nette en 2050, avec une cible intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031.

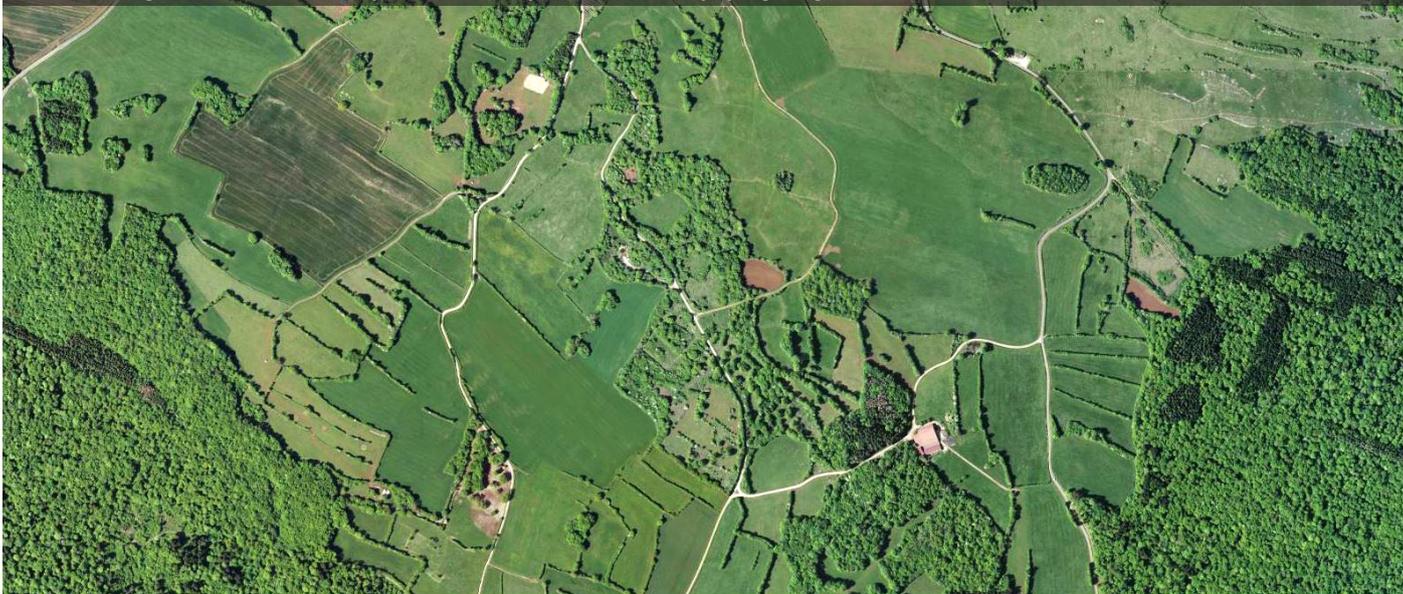
1962 : au sud de la Marre, les parcelles agricoles sont séparées par des murgers (lignes blanches visibles en vue aérienne).



Début 2000: des arbres et arbustes se sont développés sur les murgers, formant des bocages. Certains d'entre eux ont disparu pour répondre au besoin d'agrandissement des parcelles agricoles.

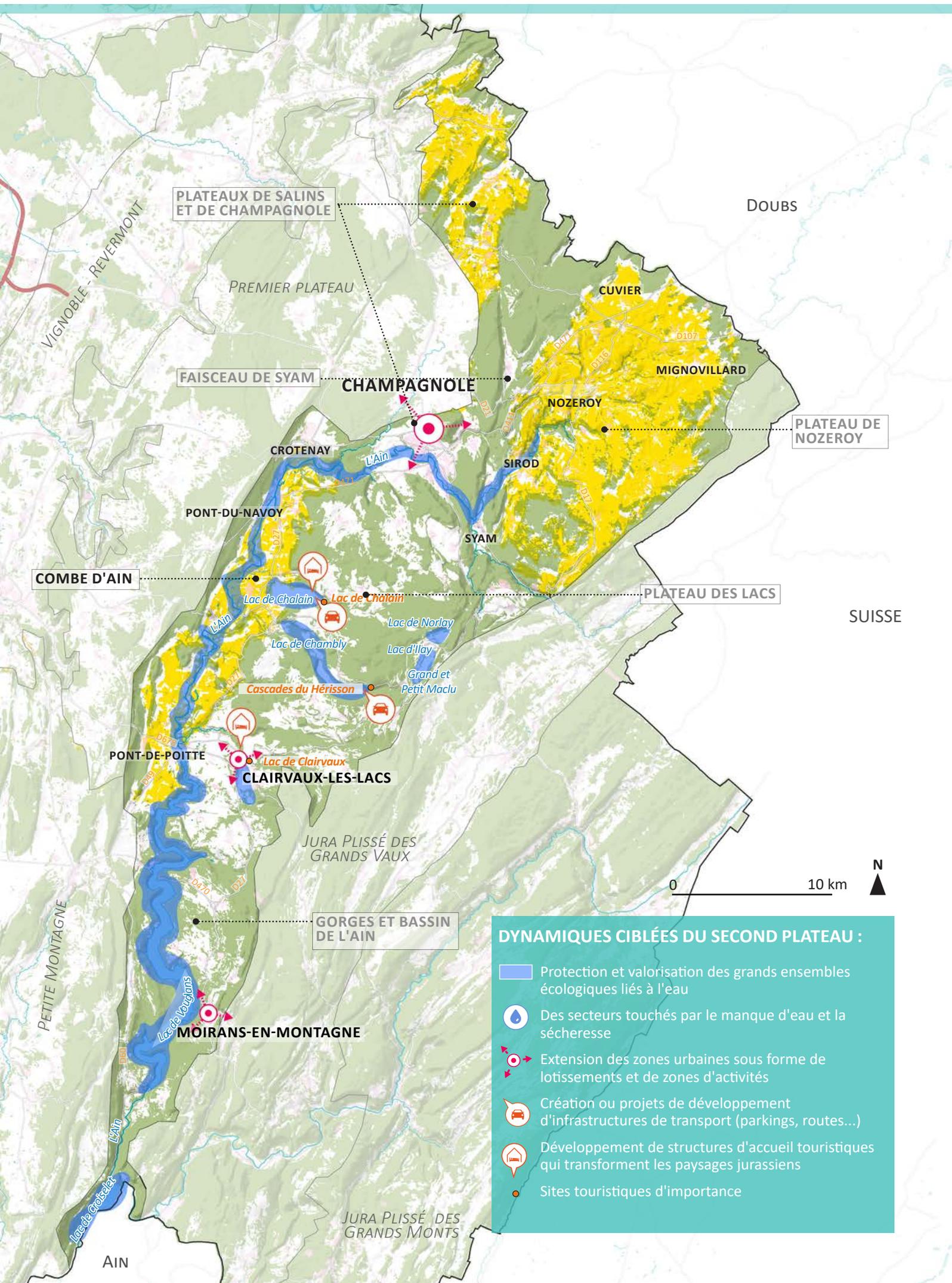


2020: les murgers continuent de s'enfricher et de disparaître dans les paysages agricoles du Premier Plateau.





*Evolution des structures agricoles des **murgers** dans le paysage, où des haies prennent place sur ces murets de pierre - Secteur de la Marre*  
© K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages



PLATEAUX DE SALINS ET DE CHAMPAGNOLE

DOUBS

PREMIER PLATEAU

CUVIER

FAISCEAU DE SYAM

CHAMPAGNOLE

MIGNOVILLARD

PLATEAU DE NOZERROY

CROTENAY

L'Ain

NOZERROY

SIROD

SYAM

PONT-DU-NAVOY

COMBE D'AIN

PLATEAU DES LACS

SUISSE

Lac de Chalain

Lac de Châtain

Lac de Norlay

Lac de Chambly

Lac d'Illay

Cascades du Hérisson

Grand et Petit Maclu

PONT-DE-POITTE

Lac de Clairvaux

CLAIRVAUX-LES-LACS

JURA PLISSÉ DES GRANDS VAUX

GORGES ET BASSIN DE L'AIN

0 10 km



**DYNAMIQUES CIBLÉES DU SECOND PLATEAU :**

-  Protection et valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau
-  Des secteurs touchés par le manque d'eau et la sécheresse
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Création ou projets de développement d'infrastructures de transport (parkings, routes...)
-  Développement de structures d'accueil touristiques qui transforment les paysages jurassiens
-  Sites touristiques d'importance

JURA PLISSÉ DES GRANDS MONTS

AIN

PETITE MONTAGNE

VIGNOBLE - REVERMONT

## ENJEUX POUR LE SECOND PLATEAU

### Repenser le tourisme de loisirs aquatiques pour s'adapter au réchauffement climatique et aux conflits d'usages.

Une étude menée par le Comité Départemental du Tourisme du Jura met en exergue l'importance de la place du tourisme de loisirs aquatiques à travers le classement des mots-clés recherchés sur le site internet « Jura Tourisme ». Parmi les 10 mots-clés les plus recherchés, 5 concernent des sites du Second Plateau : "Cascades du Hérisson" (2e), "Lac de Chalain" (4e), "Lac de Vouglans" (5e), "Clairvaux-les-lacs" (7e), "Lac Jura" (9e). Cette renommée entraîne une concentration du tourisme sur le territoire qui impacte tant la quantité que la qualité de l'eau. En parallèle, le changement climatique et la diminution de l'enneigement accentuent le manque d'eau sur le **plateau**, où les stocks en fin d'hiver sont moins importants. La question des conflits d'usages se pose ici, entre une ressource dédiée au tourisme et les besoins inhérents à l'activité agricole, à la vie quotidienne et la production énergétique. Le lac de Vouglans est au cœur de cette problématique ; créé pour alimenter le barrage hydroélectrique en 1967, il accueille également des plages et des activités nautiques. Lors des épisodes de sécheresse, son niveau baisse pour alimenter les besoins du barrage, et les plages deviennent en partie inaccessibles pour les loisirs. En conséquence, des travaux de reprofilage des plages ont dû être engagés (plage de Surchauffant). L'adaptation des activités touristiques face aux changements climatiques semble inévitable afin de préserver la ressource pour l'alimentation en eau potable et l'activité agricole. Sur le **plateau** de Nozeroy, des réapprovisionnements en eau potable ont été réalisés par camion-citerne durant l'été 2018. L'élevage bovin nécessite quant à lui 100 litres/jour d'eau par vache en été.

#### Orientations :

- Anticiper l'évolution des aménagements touristiques en lien avec la raréfaction de la ressource en eau.

### Limiter le développement de l'Habitat Léger de Loisir (bungalows) aux bords des lacs pour préserver leur naturalité.

Les lacs accueillent des campings sur leurs abords depuis plusieurs années. L'évolution des standards et des attentes des campeurs mènent cependant à un développement de logements en « dur » de types bungalows ou petits chalets, qui font évoluer la morphologie de ces espaces d'accueil parfois situés proches des rives des lacs. Leur installation manque souvent d'intégration paysagère et d'adaptabilité aux milieux. Le développement des Habitats Légers de Loisir est un phénomène fortement impactant pour les paysages naturels des bords de lacs, qui constituent pourtant une des images de marque du département. Des opérations sont en cours à ce sujet, le site de Chalain fait l'objet d'un projet de restauration écologique du lac avec notamment une réflexion par rapport au tourisme.

#### Orientations :

- Requalifier les équipements touristiques situés aux abords des lacs pour une meilleure intégration dans les paysages naturels.
- Sensibiliser les acteurs du tourisme sur les impacts du développement de l'Habitat Léger de Loisir dans les paysages du Plateau des Lacs.

### Requalifier les entrées de villes et villages pour limiter la banalisation des paysages.

Le taux de surfaces urbanisées et artificialisées a augmenté d'environ 640 hectares sur le Second Plateau entre 1990 et 2018 (source: **Corine Land Cover**). Ce développement urbain s'illustre d'abord par un mitage autour des centres-bourgs anciens. La commune de Champagnole a connu un accroissement continu des lotissements pavillonnaires, avec une hausse de plus de 500 logements entre 1999 et 2019. Le Nord de la commune s'est également fortement densifié autour de quatre Zones d'Activités et Zones Industrielles qui s'étendent sur environ 90 hectares. Le paysage urbain de Champagnole se divise entre le centre-bourg ancien et les lotissements au Sud de la voie ferrée et un quartier de constructions commerciales et industrielles au Nord sans continuité paysagère entre ces deux ensembles. Les typologies architecturales de la ville se morcellent et produisent de vraies frontières urbaines entre ville ancienne, extensions pavillonnaires et zones d'activités. Le Plateau des Lacs est également touché par une dynamique de mitage des centres anciens par l'attractivité touristique qui a entraîné un développement de nouvelles résidences secondaires. Elles représentaient 27% du parc immobilier pour l'ancienne **CC**<sup>1</sup> du Pays des lacs en 2017 contre 10% pour le reste du département. Les polarités urbaines (Clairvaux-les-lacs, Champagnole) connaissent un développement résidentiel déstructuré en forme de toile d'araignée.

#### Orientations :

- Requalifier les zones d'activités pour valoriser les entrées de ville et les intégrer au paysage et à la géographie du Second Plateau.
- Reconnecter les centralités anciennes et les extensions contemporaines dans un paysage bâti cohérent et caractéristique.
- Traiter et caractériser les coupures urbaines pour prévenir le risque de **conurbations**, relier géographiquement.



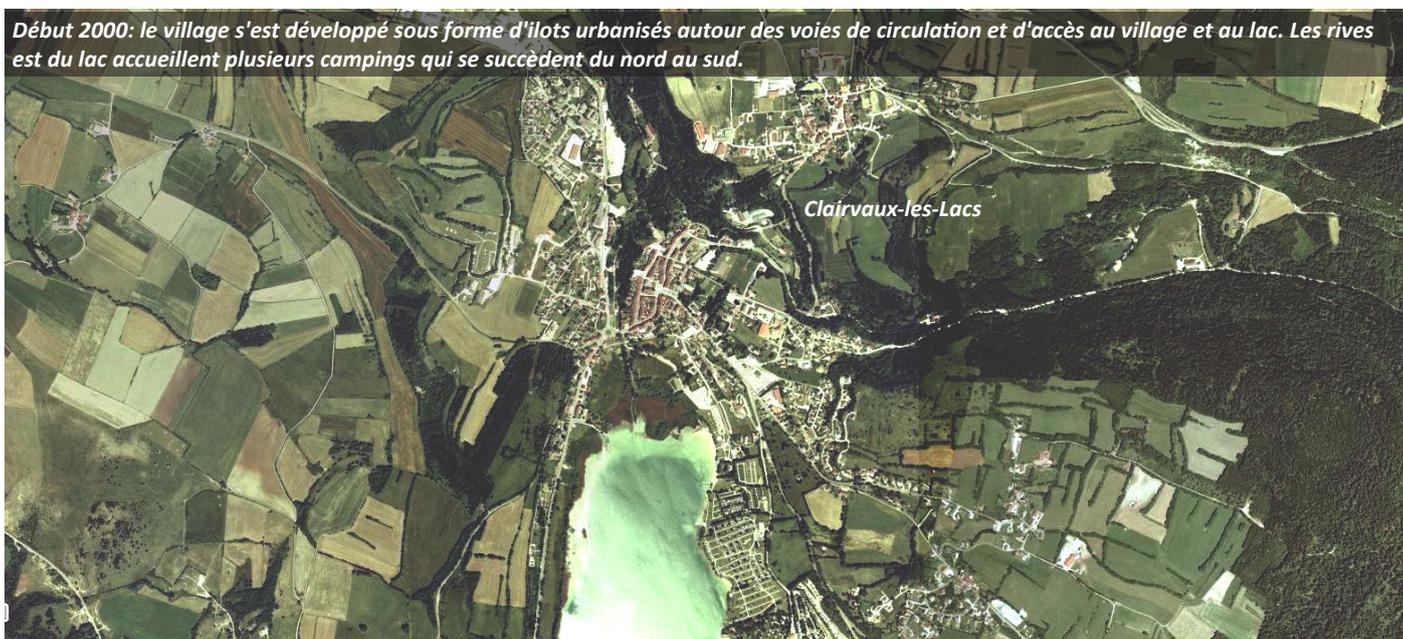
« Les derniers épisodes de chaleur ont mis en évidence une organisation centralisée du territoire, notamment en terme de gestion de la ressource en eau potable. Aujourd'hui une seule réserve permet parfois de fournir des secteurs situés à 40km, les rendant vulnérables et nécessitant un déploiement de réseau et d'entretien très important. »

<sup>1</sup>CC : Communauté de Communes

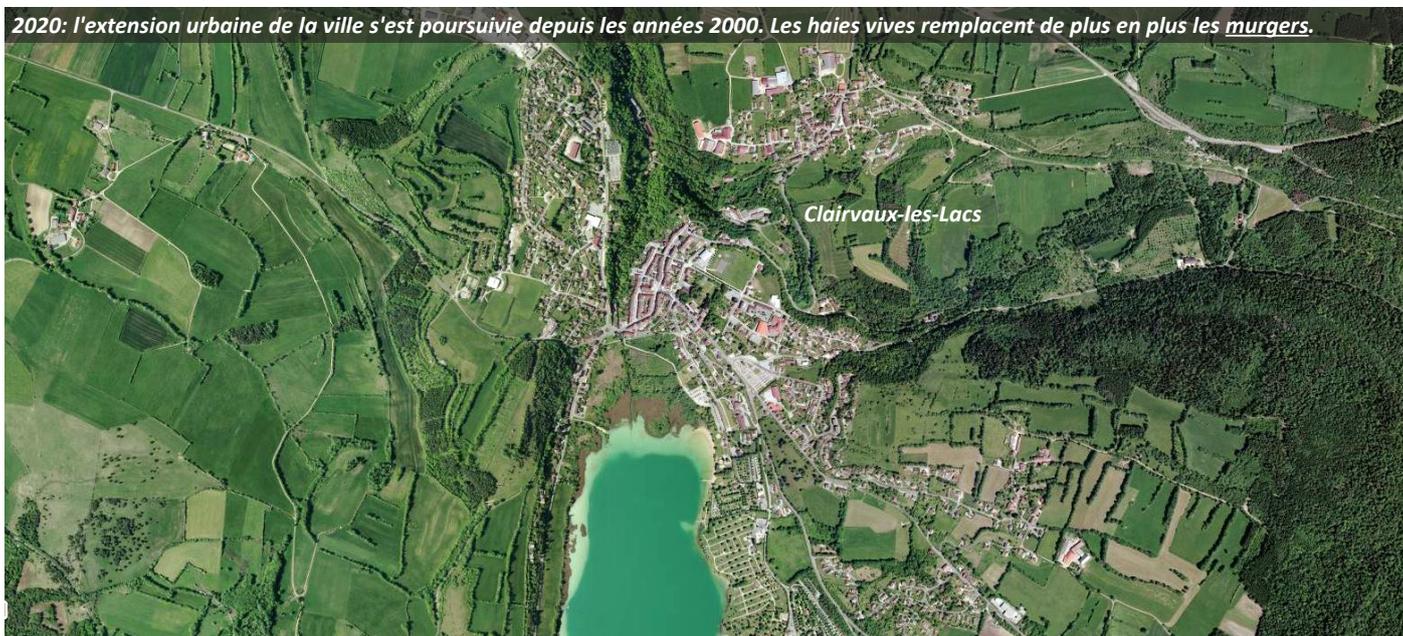
**1962: le village de Clairvaux-les-Lacs est principalement concentré au nord. Les bords du lac sont à dominante agricole.**



**Début 2000: le village s'est développé sous forme d'îlots urbanisés autour des voies de circulation et d'accès au village et au lac. Les rives du lac accueillent plusieurs campings qui se succèdent du nord au sud.**

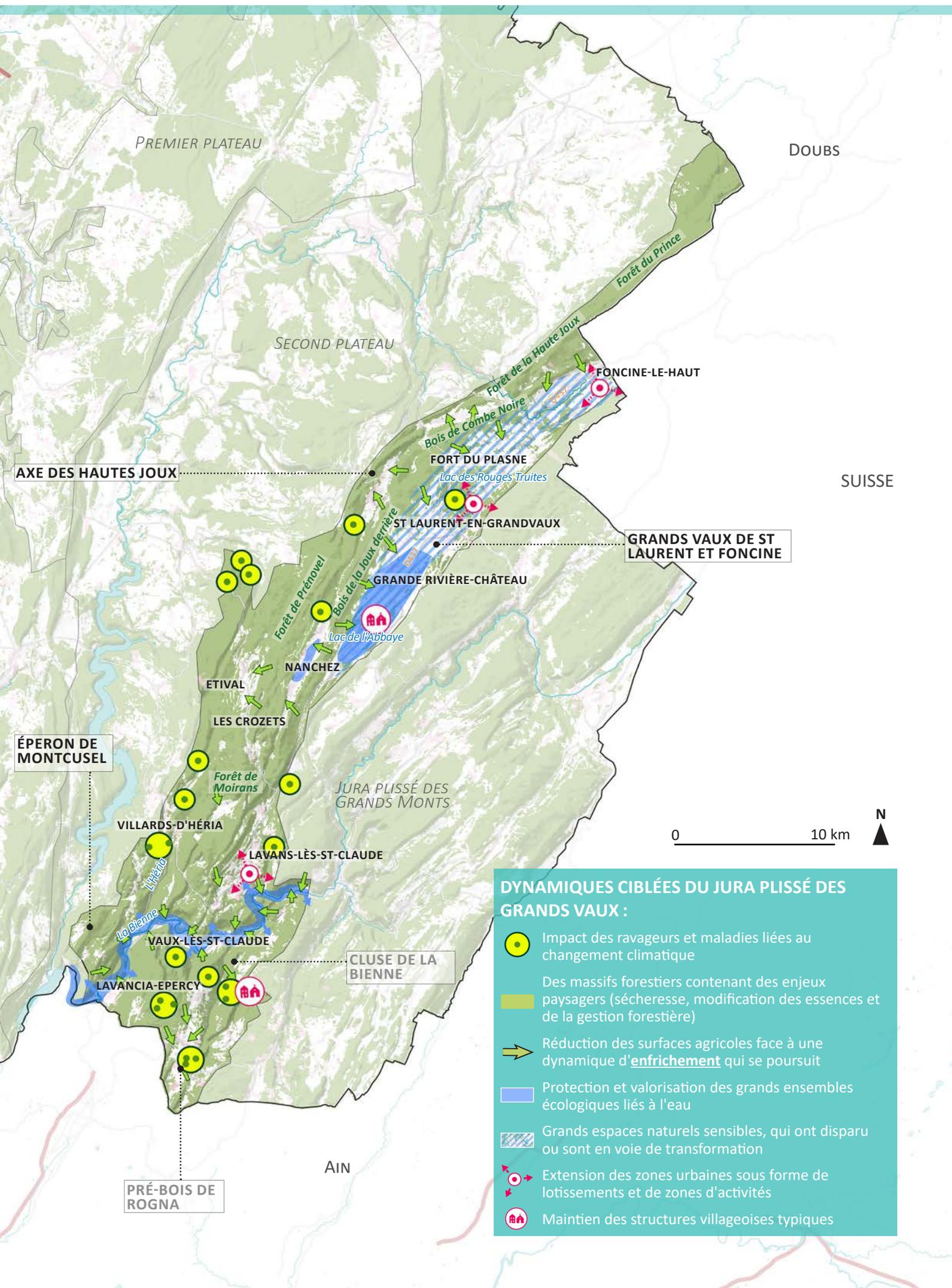


**2020: l'extension urbaine de la ville s'est poursuivie depuis les années 2000. Les haies vives remplacent de plus en plus les murs.**





*Des aménagements touristiques de plus en plus proches des bords de lacs, des enjeux de préservation des milieux et des paysages  
- Plateau des Lacs- Lac de Clairvaux © K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages*



PREMIER PLATEAU

DOUBS

SECOND PLATEAU

Forêt du Prince

FONCINE-LE-HAUT

FORT DU PLASNE

Lac des Rouges Truites

ST LAURENT-EN-GRANDVAUX

GRANDS VAUX DE ST LAURENT ET FONCINE

GRANDE RIVIÈRE-CHÂTEAU

Forêt de Prénovel

Bois de la Joux derrière

Lac de l'Abbaye

NANCHEZ

ETIVAL

LES CROZETS

JURA PLISSÉ DES GRANDS MONTs

Forêt de Moirans

VILLARDS-D'HÉRIA

LAVANS-LÈS-ST-CLAUDE

La Bienna

VAUX-LÈS-ST-CLAUDE

CLUSE DE LA BIENNE

LAVANCIA-EPERCY

PRÉ-BOIS DE ROGNA

AIN

SUISSE

0 10 km



**DYNAMIQUES CIBLÉES DU JURA PLISSÉ DES GRANDS VAUX :**

-  Impact des ravageurs et maladies liées au changement climatique
-  Des massifs forestiers contenant des enjeux paysagers (sécheresse, modification des essences et de la gestion forestière)
-  Réduction des surfaces agricoles face à une dynamique d'enfrichement qui se poursuit
-  Protection et valorisation des grands ensembles écologiques liés à l'eau
-  Grands espaces naturels sensibles, qui ont disparu ou sont en voie de transformation
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Maintien des structures villageoises typiques

# ENJEUX POUR LE JURA PLISSÉ DES GRANDS VAUX

## Conforter les politiques de gestion des tourbières pour préserver les écosystèmes et gérer l'attrait touristique associé.

Des dynamiques d'assèchement et/ou de dysfonctionnement des tourbières sont observées depuis plusieurs années. Leur reboisement est plus rapide et la présence de nombreux épicéas et bouleaux sur ces milieux témoignent d'un dysfonctionnement, puisque ces sujets ne correspondent pas aux essences typiques des tourbières en reforestation. L'unité paysagère peut alors sensiblement changer de visage par un reboisement rapide de ces milieux. Ainsi, plusieurs actions ont été menées pour leur restauration et préservation. Celles-ci révèlent une préoccupation forte pour ces milieux naturels depuis ces vingt dernières années :

- Le programme Life<sup>3</sup> tourbière (2014-2021) a permis de réhabiliter une vingtaine de tourbières dans cette unité (un nouveau programme Life est en cours pour la période 2022-2029).
- Création depuis 1997 de sites Natura 2000<sup>4</sup> (Grandvaux, Entrecôte, Biemme...) en faveur de la préservation des habitats et des espèces, prenant en compte les enjeux de biodiversité dans les activités humaines.
- Classement des tourbières du bief de Nanchez en réserve naturelle régionale en 2022.
- Inscription des "tourbières et lacs de la Montagne Jurassienne" au titre de la convention Ramsar (zones humides d'importance internationale) en 2021.

Ces actions concrètes ont abouti à une réelle prise de conscience des élus face aux enjeux de qualité et de quantité des eaux qui pèsent sur ces milieux. Aujourd'hui les enjeux restent importants notamment dans les aménagements à mener pour gérer la fréquentation touristique des sites. Leur valorisation induit effectivement une hausse de leur fréquentation, impactant ces milieux dont les sites encore peu aménagés font la qualité des paysages des Grands Vaux. En termes d'agriculture, cette unité connaît également une forte densité agricole où la ressource foncière limitée conduisant à une plus grande intensification fourragère. Une vigilance particulière de ces pratiques vis à vis des tourbières est menée pour le maintien en état de ces milieux et paysages fragiles.

**Orientations :** Continuer à restaurer écologiquement les tourbières tout en les protégeant de la fréquentation touristique.

## Maintenir les structures villageoises anciennes pour préserver les paysages de hameaux ou d'habitat rural dispersé sur les secteurs les plus reculés.

Le secteur des Grands Vaux se démarque encore actuellement par la qualité de la structure urbaine typique des montagnes du Jura pour les secteurs les plus reculés. Ils ont su garder leur typologie traditionnelle sous forme de hameaux ou d'habitat rural dispersé. Ce n'est pas le cas pour d'autres secteurs de l'unité paysagère, dans laquelle l'artificialisation des terres a augmenté de 15% entre 1990 et 2018 selon l'outil Corine Land Cover. Cette dynamique est principalement lisible sur les communes de Foncine-le-Haut, Lavans-lès-Saint-Claude et les Coteaux du Lizon depuis le début des années 2000. Pour Foncine-le-Haut, le nombre de logements a augmenté de 40% entre 1999 et 2019 selon l'INSEE<sup>5</sup>. L'attrait résidentiel est en partie dû à sa proximité avec la frontière suisse, où la pression urbaine transfrontalière s'étend de plus en plus loin sur le département. Une vigilance forte est à porter sur la préservation de la qualité architecturale des formes urbaines du secteur, dans le cadre de l'intensification du développement urbain transfrontalier.

**Orientations :** Marquer la limite des villages et des hameaux face au risque d'étalement le long des axes et sur les crêtes.

- Réinvestir les centres-bourgs pour les rendre attractifs et en faire baisser la vacance.
- Préserver les coupures vertes.

## Encourager la transformation des forêts monospécifiques vers la forêt jardinée mixte pour s'adapter au changement climatique et aux attaques de ravageurs.

Les dynamiques liées aux espaces forestiers sont très importantes pour le Jura Plissé des Grands Vaux puisqu'ils occupent plus de 75% de l'unité paysagère. Les enjeux se portent surtout sur les forêts de résineux monospécifiques. L'exploitation historique de la forêt irrégulière jurassienne a privilégié trois espèces : l'épicéa, le hêtre et le sapin pectiné. Aujourd'hui, comme beaucoup d'espèces, l'épicéa et le hêtre sont en souffrance face au réchauffement climatique et aux ravageurs, ce qui impacte le paysage forestier patrimonial du Jura. On assiste effectivement à un assèchement de gros bouquets d'épicéas dans les massifs forestiers. Sur ces zones, l'intervention de l'ONF<sup>6</sup> est minime, le renouvellement des espèces se fait de manière naturelle grâce aux principes de gestion en futaie irrégulière. Les espèces feuillues sont en train de reprendre progressivement leur place dans la composition forestière. Ainsi, la pérennité des massifs forestiers n'est pas en question, mais leurs paysages vont évoluer progressivement vers plus d'essences feuillues. Cette gestion en futaie irrégulière permet donc de renouveler les massifs forestiers avec des interventions ayant très peu d'impacts sur les paysages (pas de coupes rases). On peut également observer que les massifs touchés par les ravageurs ne concernent pas ou très peu les forêts mixtes en futaie irrégulière (forêt jardinée) de ce territoire. Il s'agit notamment du secteur Nord de la forêt du Prince au Bois de la Joux derrière. Cependant, la partie centrale et sud du territoire, qui a connu un certain enfrichement des parcelles agricoles ainsi que des campagnes d'énrésinement, se retrouve plus touchée par l'épidémie de scolyte.

**Orientations :** Valoriser les résultats positifs de la gestion de la forêt jardinée, multifonctionnelle, garante d'une importante biodiversité forestière, favorisant la diversité paysagère et étant plus résiliente face aux impacts du réchauffement climatique.

<sup>1</sup>PNR : Parc Naturel Régional <sup>2</sup>Programme Life : Programme Life : Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat <sup>3</sup>ZN2000 : Zone Natura 2000 <sup>4</sup>INSEE : L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques <sup>5</sup>ONF : Office National des Forêts



1962 : le village linéaire de Chaux-des-Prés se situe au bord de la tourbière "les Douillons"



Début 2000: le village a conservé sa morphologie linéaire, boisement progressif de la tourbière. Les massifs forestiers se sont densifiés, comblant des zones de clairières.

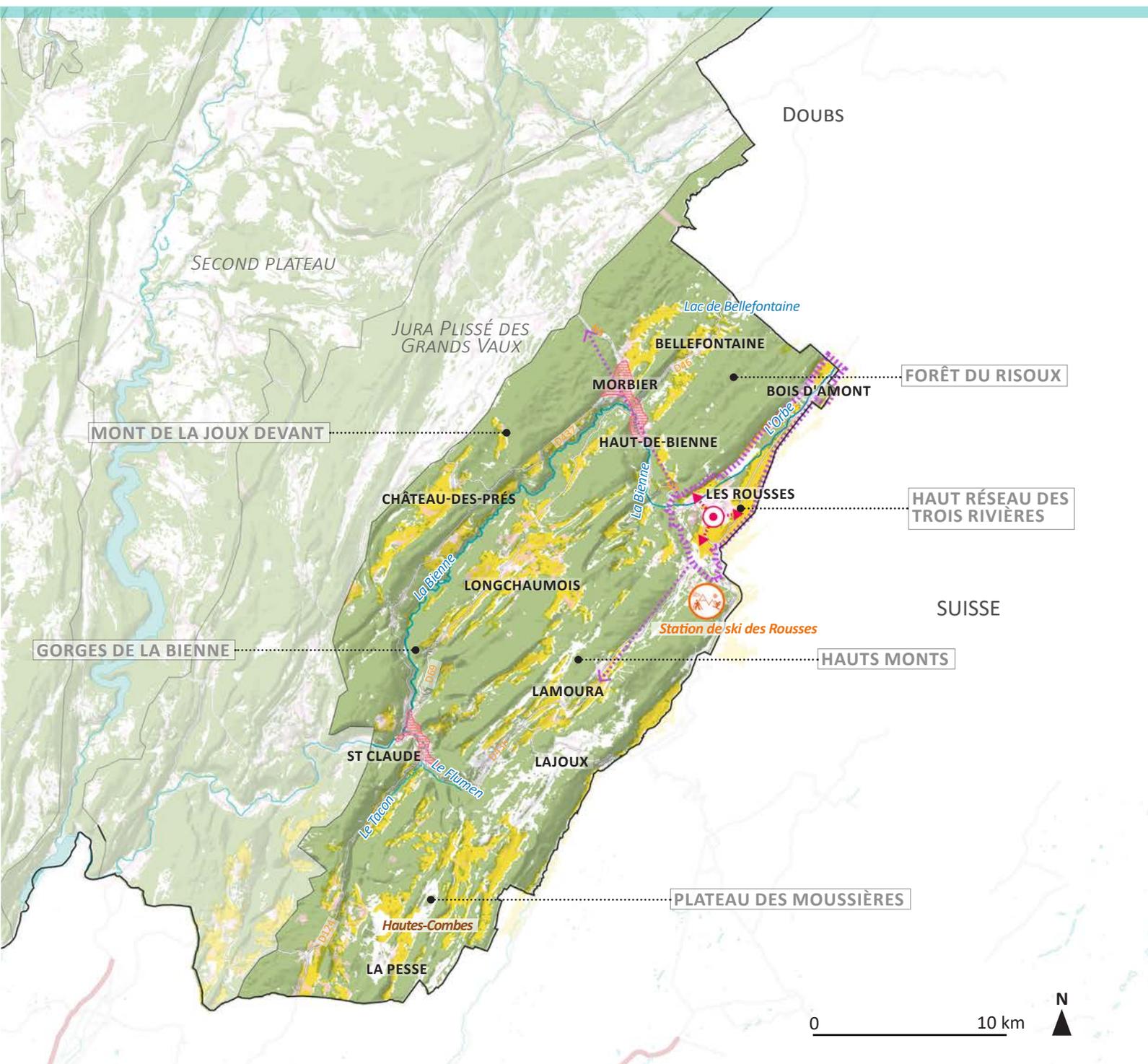


2020: la morphologie du village n'a pas évolué depuis les années 2000. La tourbière accueille une végétation arborée plus étendue. La forêt continue de s'étendre sur certaines lisières.





*Les **tourbières**, des milieux transformés par l'Homme, dont l'évolution dysfonctionnelle touche les paysages de fonds de **combe** des Grands Vaux - Pont de Lemme - © K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages*



## DYNAMIQUES CIBLÉES DU JURA PLISSÉ DES GRANDS MONTS :

-  Pâturages Pression foncière des activités agricoles sur les paysages emblématiques du département
-  Extension des zones urbaines sous forme de lotissements et de zones d'activités
-  Pression foncière transfrontalière
-  Friches artisanales et industrielles en attente de réhabilitation
-  Impact grandissant du changement climatique sur les stations de ski alpin

# ENJEUX POUR LE JURA PLISSÉ DES GRANDS MONTS

## Gérer la pression transfrontalière (et la qualité des formes bâties) qui se reporte de plus en plus loin sur l'unité paysagère pour limiter son impact.

Le nombre de logements a été multiplié par 3 sur la communauté de communes Station des Rousses Haut-Jura depuis 1968, une évolution bien au-delà de la situation départementale. On compte la création de 700 nouveaux logements en 20 ans (entre 1999 et 2019) pour la ville des Rousses. De janvier 2007 à juillet 2017, 16 lotissements ont été accordés pour un total de 230 lots. La pression urbaine de ce secteur est directement liée à l'amplification des dynamiques transfrontalières depuis les années 2000, comme pour les secteurs de Morbier et de Bois d'Amont. En effet, selon une étude menée par la **DDT**<sup>1</sup> en 2017, si 46% des habitants des Rousses se déplaçaient en Suisse pour y travailler, la proportion était plus forte à Bois d'Amont avec 63% d'habitants travaillant en Suisse. Cette pression transfrontalière prend de plus en plus d'ampleur dans le département, pour se déporter jusqu'au Second Plateau à Champagnole. Celle-ci comporte des risques de transformation des paysages urbains avec l'apparition de nouvelles typologies de logements parfois très déconnectées de l'habitat rural des grands monts (source : clichés de la préfiguration de l'observatoire photographique du Jura).

### Orientations :

- Limiter les contrastes paysagers entre les formes architecturales anciennes et les extensions contemporaines.
- Protéger la silhouettes des bourgs anciens.

## Adapter les infrastructures touristiques de moyenne montagne, en tenant compte des paysages, face aux impacts du changement climatique.

Le territoire est principalement tourné vers une économie touristique liée aux sports d'hiver (ski alpin, ski de fond) et activités de pleine nature. La baisse de l'enneigement, son irrégularité et la prise de conscience des changements de comportement à adopter ont entraîné une transition, qui est aujourd'hui bien amorcée, de la part des acteurs de la filière des sports d'hiver. Les activités doivent désormais s'adapter et devenir multi-saisonnières, notamment pour le domaine skiable des Rousses.

### Orientations :

- Maintenir et accélérer une transition du modèle touristique dont les infrastructures soient intégrées aux paysages et aide à leur valorisation.
- Maîtriser et gérer la fréquentation touristique pour limiter les incidences sur les milieux naturels.

## Redynamiser les centres-bourgs et requalifier les friches face à une désindustrialisation des fonds de vallée.

Certains secteurs sont touchés par une vacance très importante des logements des villes et villages. C'est le cas de la ville de Saint Claude qui a perdu plus de 2 500 habitants en 11 ans entre 2008 et 2019. Ce sont 1 180 logements qui étaient inoccupés en 2019 contre 480 logements en 1999. Cette dynamique s'explique par une désindustrialisation forte et se traduit par plusieurs sites de friches dans l'attente de réhabilitation. Cette dynamique est prégnante dans la vallée de la Bienne (également à Morbier et Morez). Face à « l'abandon » de ces cités industrielles, c'est tout un paysage urbain qui est à repenser et à adapter aux besoins actuels et notamment aux risques inondation. En effet, la commune de Saint-Claude est particulièrement impactée avec 60 bâtiments localisés dans une zone fortement inondable. Des politiques de revalorisation urbaine se mettent en place progressivement telle que la démarche « Petites villes de demain » et des projets de démolition de quartiers vieillissants.

### Orientations :

- Mettre en place des projets de renouvellement urbain qui soient intégrés aux paysages particuliers et aux risques d'inondation de la vallée de la Bienne.
- Valoriser l'ambiance villageoise des centres-bourgs et réinvestir le bâti ancien.

## Protéger les paysages des hautes combes et Pré-Bois, pour anticiper l'évolution des pratiques agricoles.

Les structures des hautes combes et des pré-bois, caractéristiques des paysages du Jura plissé, restent fragiles et menacées de disparition face à l'évolution des pratiques agricoles. Les parcelles plus éloignées et plus difficiles à exploiter entraînent un **enrichissement** très important de ces milieux particuliers. Cependant, face à la hausse des périodes de sécheresse, les besoins en surfaces fourragères augmentent et les parcelles sont parfois à nouveau défrichées. Si certaines se font avec la volonté de retrouver les paysages de **combes** et de Pré-Bois, d'autres sont plus brutales et font basculer la structure des parcelles pour faciliter leur mécanisation. Face au risque de disparition de ces paysages d'estive, le **PNR**<sup>2</sup> du Haut-Jura a mis en place un Plan de Gestion Intégré des Pré-Bois pour une gestion durable de ces espaces. Le maintien du système d'estives est primordial pour le haut Jura et pourrait répondre en partie au besoin de surfaces fourragères des **plateaux** inférieurs en système **AOP**<sup>3</sup>.

### Orientations :

- Accompagner et sensibiliser à propos des impacts causés par la mécanisation, sur les paysages et la biodiversité.
- Maintenir le système d'estive pour respecter la morphologie paysagère du Jura plissé et ses formes agricoles historiques.
- Intensifier la réouverture des hautes combes, des parcelles de Pré-Bois qui se sont enrichies et protéger ces structure paysagères.



« La station des Rousses met en place des stratégies prospectives sur le devenir de la station face au changement climatique. Aujourd'hui le développement du tourisme d'été et le maintien du fonctionnement des remontées mécaniques ne fait pas consensus, notamment au regard de la préservation de la biodiversité. »

<sup>1</sup>DDT : Direction Départementale des Territoires <sup>2</sup>PNR : Parc Naturel Régional <sup>3</sup>AOP : Appellation d'Origine Protégée

**1962 : le village des Rousses est organisé sous la forme d'un centre bourg et d'une rue urbanisée au sud du village.**



**Début 2000: plusieurs lotissements pavillonnaires ont été construits sans réelle continuité avec le centre-bourg historique.**



**2020: les lotissements s'étendent de plus en plus sur les terrains agricoles, et se densifient sur certains secteurs de la commune.**





***Pression transfrontalière et imbrication de formes urbaines sans lien avec le paysage du Haut-Jura - Secteur de Bois d'Amont***  
***© K. Samborska dans le cadre de la préfiguration de l'observatoire photographique des paysages***

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée - Désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen.

**AOP** : Appellation d'Origine Protégée - Désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

**BCAE** : Bonnes Conditions Agro Environnementales - Sont en Europe et dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) l'un des deux principaux critères de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture, le second critère étant les « Exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG)».

**Bocage** : système de délimitation des parcelles agricoles par des haies buissonnantes, arborées ou par des murets de pierre.

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**CC** : Communauté de Communes

**CDT** : Comité Départemental du Tourisme

**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels

**Cirque** : enceinte naturelle à parois abruptes, de forme circulaire ou semi-circulaire, formée par une dépression glaciaire. On peut aussi trouver des cirques d'érosion karstique. Dans le Jura, les cirques naturels ferment les reculées comme celle de Baume-les-Messieurs, Les Planches-Près-Abois ou Chalais.

**Combe** : dépression creusée par l'érosion, longitudinalement et surimposée à une structure anticlinale.

**Conifère** : arbre dont les organes reproducteurs sont en forme de cônes (pomme de pin) et qui porte des aiguilles persistantes (ex. cèdre, if, pin, sapin...).

**Conurbation** : Grand ensemble urbain formé par plusieurs villes rapprochées.

**Corin Land Cover** : La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des terres.

**Corridor écologique** : les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

**Crêt** : arête sommitale née du creusement d'une combe.

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**Enfrichement** : action de recolonisation des espaces agricoles abandonnés par une végétation spontanée.

**ENR** : ENergie Renouvelable

**Feuillu** : arbres produisant des feuilles bien développées, par opposition aux conifères ou résineux dont la forme des feuilles est réduite à des aiguilles. Ils perdent leurs feuilles, sensibles au gel ou au dessèchement.

**Forêt jardinée** : gestion forestière qui consiste à maintenir en équilibre une forêt composée d'arbres aux différentes classes d'âge par des prélèvements légers et réguliers pour les besoins sylvicoles. Ce traitement est sans impact visuel (interventions minimales, réparties dans l'espace et dans le temps) et assure une permanence du couvert arboré.

**Forêt mixte** : type de forêt constituée à la fois de feuillus et de conifères.

**Fruitière** : coopérative fromagère mutualisant la production laitière d'un ensemble d'agriculteurs pour la fabrication de fromages. C'est à partir du Moyen-Âge, que les éleveurs des plateaux, puis de l'ensemble du territoire, mettent en place des coopératives. Il n'existe pas de modèle type de fruitière, chacune étant le projet d'une coopérative.

**GEMAPI** : axe de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations - Correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

**GR** : Chemin de Grande Randonnée

**INSEE** : L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

**Karst, karstique** : termes qui s'appliquent à l'ensemble des phénomènes de dissolution des roches, que ceux-ci soient superficiels (dolines, lapiaz, vallons aveugles, etc) ou profonds (grottes, gouffres, rivières souterraines, etc).

**Lapiaz** : forme karstique résultant de la dissolution superficielle des calcaires. Il se marque d'un modelé très travaillé de cannelures, ciselures, incisions vives qui retouchent la dalle rocheuse. Sous forêt, les lapiaz sont le plus souvent recouverts de couches d'humus.

**Mont** : anticlinal.

**Morte** : caractérise les anciens bras des rivières du Doubs et de la Loue. Ces espaces déconnectés du chemin des rivières évoluent en zones humides ou inondées toute l'année, selon des configurations complexes sur l'ensemble de leur parcours parfois sur une distance de 100 m de large. Elles accueillent des forêts galeries (qui doublent la ripisylve) et des pâturages. Cet éventail de milieux en fait un terrain propice à la cohabitation de nombreuses espèces.

**Murger** : muret en pierre sèche qui sépare les parcelles entre elles. On rencontre ce type de bocage lytique principalement sur les plateaux ou sous forme de tas de pierres dans le Haut-Jura. Dans certains secteurs, arbres et arbustes s'y sont développés, pour former de véritables haies.

**Natura 2000** : Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne

**OFB** : L'Office français de la biodiversité - Est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation.

**OGS** : Opération Grand Site de France

**ONF** : Office National des Forêts - Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'ONF a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat.

**PAC** : Politique Agricole Commune - La Politique Agricole Commune est un système de régulation et de subvention mis en place par la communauté Européenne pour augmenter les rendements agricoles tout en maintenant les revenus des exploitants.

**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - Protection juridique des itinéraires empruntant des chemins ruraux par imposition du maintien ou du rétablissement de leur continuité.

**Plateau** : région délimitée, relativement plate et horizontale, perchée en altitude.

**Plaine alluviale** : plaine dont le sol qui la constitue est un dépôt d'origine fluviale.

**PNR** : Parc Naturel Régional

**Polyculture** : Culture simultanée de différents produits sur un même domaine, dans une même région (opposée à monoculture).

**Programme LIFE** : Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat.

**Ramsar** : Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau  
**Programme Life** : Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat.

**Reculée** : Échancrure dans un plateau, sous forme d'une combe aux parois verticales qui s'est progressivement creusée à reculons suite au retrait glaciaire et à l'action de l'eau.

**Réseau karstique** : les eaux superficielles dissolvent les calcaires et s'infiltrent dans la masse rocheuse où elles exploitent, en les élargissant, toutes les lignes de faiblesse. Elles finissent par former les réseaux souterrains hiérarchiquement organisés.

**Résineux** : se dit des arbres produisant la résine. La plupart des conifères possèdent des cellules sécrétrices de résines, d'où l'appellation courante de résineux.

**Ripisylve** : Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones). Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues.

**SAU** : Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**Synclinal** : partie inférieure d'un pli concave située entre deux anticlinaux.

**Taillis** : Petit bois ou partie d'un bois ou d'une forêt, composée d'arbres de petit diamètre que l'on coupe périodiquement, et qui croissent à partir des anciennes souches, par des rejets ou drageons.

**Tourbière** : la tourbe est une accumulation de matière végétale morte mal décomposée. La tourbière est le milieu naturel marécageux qui produit de la tourbe. Les tourbières en montagne occupent souvent les cuvettes topographiques dues à l'action passée des glaciers.

**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique - a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée

**ZAN** : Le 22 août 2021, la loi Climat et résilience a fixé l'objectif du Zéro Artificialisation Nette en 2050, avec une cible intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031.



**Caudex**  
Caudex SAS  
3 rue Raymond 69001 Lyon  
contact@caudex.org  
04 82 31 70 69  
www.caudex.org

**FABRIQUES**  
ARCHITECTURES PAYSAGES

Fabriques  
25, rue Burdeau 69001 LYON  
fabriques@fabriques-ap.net  
04 82 53 46 61  
www.fabriques-ap.net

**Julien RIOU**  
contact@julienriou.com  
www.julienriou.fr

**Karolina SAMBORSKA**  
17 sentier Ferrand  
93130 Noisy le Sec  
samborska.karolina@yahoo.com  
06.20.74.42.12 www.karolinasamborska.com